



# Projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

## **Réunion publique**

**Ernée, le 2 février 2006**

### Ont participé au débat public :

M. BLONDIAUX	CPDP THT
M. BONNEAUD	CPDP THT
M. DEMAS	Association Mayenne Survoltée
M. DESQUILBET	Chef du projet, RTE
M. DUTERTRE	Conseiller Général d'Ernée
M. HERZ	Directeur du projet de ligne à très haute tension, RTE
M. QUINTON	Confédération Paysanne de Mayenne
M. VELLAUD	CPDP THT

## Accueil

**Monsieur HEUDE**  
**Maire de Ernée**

### **Monsieur BLONDIAUX**

Bonsoir, je suis Loïc Blondiaux, membre de cette CPDP et j'ai la lourde charge d'officier en lieu et place de mon Président, Jean-Pierre Giblin qui manque ce soir sa première réunion, la première des dix qu'a compté ce débat public. Il s'en excuse et m'a demandé de présider cette soirée à sa place, je vais tenter de faire aussi bien que lui.

Merci à tous d'être présents, ici à Ernée pour cette dixième réunion du débat, un débat qui durera quatre mois.

Monsieur le maire vient d'arriver. Je vous laisse la parole pour un mot d'accueil.

### **Monsieur HEUDE**

Il me revient tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue à tous. Vous êtes venus nombreux, cette réunion d'information est évidemment nécessaire et il est bien que de plus en plus de personnes viennent s'informer. J'adresse mes remerciements aux représentants de la CNDP, cette commission nationale qui nous a proposé cette réunion d'information dite de proximité, évidemment nécessaire compte tenu des enjeux, mais surtout des craintes et risques du projet de THT dans notre environnement. Nous avons besoin d'informations précises, complètes, non orientées, voire faussées. Cette réunion nous satisfera-t-elle, je le souhaite, même si je regrette qu'elle soit un peu tardive.

Notre société dite industrielle a des besoins en énergie qu'il nous faut transporter quelle qu'elle soit. La même société dite de consommation, les progrès techniques, notre confort, notre vie tout simplement, créent des exigences qui génèrent aussi des effets pervers sur l'environnement, la sécurité et pourquoi pas la santé, comme par exemple (*inaudible*) qui strient plus ou moins heureusement notre paysage et tuent des milliers de personnes chaque année sans parler des blessés grave ou encore nos énormes déchets traités eux aussi trop souvent pour le moins empiriquement. Avec quelles conséquences ? Comment lèguerons-nous aux générations à venir les excès de notre soi-disant civilisation ? Qu'il est loin le temps des pyramides, des civilisations grecques, romaines et autres qui eux, ne nous ont tous laissé que des trésors.

Pour conclure, je souhaite que notre débat se passe dans le respect de toutes les opinions et personnes. Il s'agit de la meilleure façon de se faire entendre et d'être compris en démocratie. Merci de votre attention.

## **Introduction**

### **Monsieur BLONDIAUX CPDP THT**

Merci, Monsieur le maire, merci pour ce cadrage. Nous allons tenter d'être à la hauteur. Je vais procéder en deux temps dans cette présentation, je vais d'abord rappeler en quoi consistent ces réunions de proximité qui ont une spécificité dans le débat et je vais également, rappeler, en m'excusant d'avance auprès de ceux qui auraient déjà entendu cette présentation, ce qu'est le débat public, quelle est sa fonction et ce qu'il peut permettre et ne pas permettre.

Dans un premier temps, ces réunions thématiques sont destinées aux résidents de l'ensemble du territoire concernés par le projet, et elles ont vocation à la fois à vous informer et à entendre vos questions sur le projet. Cinq réunions ont eu lieu, elles ont concerné indistinctement tous les habitants du territoire, et donc les trois départements principalement concernés. Cette réunion de proximité est l'avant-avant-dernière, deux réunions auront lieu la semaine prochaine en Ile-et-Vilaine et dans la Manche. Ces réunions ont également vocation à présenter les résultats du débat : le débat a donné lieu à un très grand nombre d'interventions et je vais vous donner quelques statistiques. Il y a eu 24 cahiers d'acteurs, c'est-à-dire que des personnalités ou des associations ont pris position dans le débat, 3 000 personnes ont participé aux 9 réunions qui ont précédé, nous avons 722 questions écrites par Internet et qui ont toutes reçu une réponse. Je vous renvoie au site Internet du débat qui a pour l'instant reçu 10 500 visites, ce qui montre qu'il y a vraiment de l'intérêt.

Le débat a progressé et nous voudrions vous faire part et engager la discussion autour des différents thèmes qui ont structuré ce débat jusqu'à présent. Je laisserais à mon collègue, François Bonneaud, le soin d'animer ces différentes tables rondes, il y en aura cinq avec un certain nombre de participants qui couvriront l'ensemble des questions du débat. Bien évidemment, vous aurez tout le loisir, au cours de chacune de ces tables, de poser les questions que vous avez envie de poser. Le plateau que nous avons réuni rassemble les représentants du maître d'ouvrage, des associations que Monsieur François Bonneaud présentera, des représentants du monde agricole et un élu qui interviendront, interpellent le maître d'ouvrage. Voilà donc en ce qui concerne le cadre de ces réunions de proximité qui vous sera précisé par François Bonneaud.

Je vais tout de même rappeler ce qu'est un débat public et à quoi il sert. Le débat public est un débat qui porte sur l'opportunité du projet c'est-à-dire qui se situe très en amont du projet, à un moment où aucune décision n'est arrêtée. Il est de ce point de vue très différent de l'enquête publique que nous connaissons mieux et qui aura peut-être lieu, si le projet de ligne est confirmé après ce débat. Le débat public est un lieu d'information de tous les citoyens qui manifestent leur volonté de s'y impliquer. Il s'agit d'un moment de démocratie, d'échange d'arguments, un moment où les uns et les autres argumentent et également où le maître d'ouvrage répond aux questions, justifie le projet. Nous avons fait en sorte de faire débattre tous les acteurs, que la tribune soit le plus largement ouverte possible pour que tous les points de vue puissent s'exprimer. J'aimerais préciser que tous les membres de la Commission sont neutres, indépendants du maître d'ouvrage, des associatifs, de tous les acteurs du débat. Notre seul but est de faire en sorte qu'il se passe bien, notre seul objectif est qu'il soit à la fois le plus transparent, le plus équilibré et le plus constructif possible. Nous avons été choisis en fonction de nos expériences professionnelles. Vous trouverez nos différents profils dans le journal du débat et sur les panneaux à l'entrée et nous sommes finalement totalement indépendants. Nous rapporterons un compte-rendu faisant état de la manière dont le débat se sera

déroulé. Nous ne prendrons pas position, nous, Commission Particulière du Débat Public, sur le projet. Nos conclusions, tirées un mois après la fin du débat, vers la fin du mois de mars, seront reprises par la Commission Nationale du Débat Public, qui fera un bilan du débat. Après la publication de notre compte-rendu fin avril 2006, RTE, le maître d'ouvrage, disposera, selon les termes de la loi de 2002, de trois mois, c'est-à-dire jusqu'au 23 juillet 2006, pour rendre publique sa décision. La seule obligation qu'il a est de dire ce qu'il va faire : va-t-il poursuivre le projet, le modifier ou le remettre à l'étude ? Depuis que le débat public existe, l'expérience a démontré que les débats avaient porté des fruits, notamment des débats qui avaient eu lieu sur des lignes à très haute tension, il y en a eu trois, et ces trois débats ont permis au maître d'ouvrage tantôt de modifier le projet, tantôt de l'abandonner. C'est donc la preuve que le débat ne sert pas à rien, qu'il a des conséquences et que le maître d'ouvrage en tient compte.

Pour conclure, je souhaite que cette réunion se déroule dans la plus grande sérénité, dans le respect de la parole d'autrui, pour que tout soit dit de la manière la plus claire possible. Je vous rappelle également que le débat public est une procédure jeune, fragile et il serait dommage que nous essayions les plates-bandes et que nous donnions de cette forme particulière de consultation du public une image qui ne soit pas à la hauteur des enjeux. Je vous remercie et je vais donner la parole à François Bonneaud qui va vous présenter plus précisément le déroulement de cette réunion.

### **Monsieur BONNEAUD**

Bonsoir. Je vais donc vous présenter le déroulement de notre réunion de ce soir et je vais commencer par présenter les participants. En commençant par la gauche, nous avons invité Monsieur Quinton, représentant de la Confédération Paysanne de Mayenne, Monsieur Demas, de l'association Mayenne Survoltée et Monsieur Dutertre, Conseiller Général d'Ernée. Ces trois personnes sont présentes à titre de témoins et d'interpellateurs par rapport aux représentants du maître d'ouvrage, Messieurs Herz et Desquilbet.

Nous vous proposons d'organiser cette réunion en cinq parties, tout simplement calées sur les cinq grands thèmes qui ont été traités au cours des précédentes réunions. Lors de ces cinq réunions thématiques, nous avons invité des experts que nous ne pouvons évidemment pas convier à chaque réunion, et nous avons donc prévu d'organiser la réunion autour de ces cinq thèmes en commençant par faire une synthèse des arguments et des thématiques développées par chacun de ces experts sur ces thèmes.

Parmi les cinq grands thèmes qui seront abordés aujourd'hui :

- Le premier concerne l'alimentation électrique du Grand Ouest et les questions étaient : qu'est-ce qui justifie le projet de ligne très haute tension ? Quel est son apport pour l'alimentation électrique des trois régions ? La demande d'énergie de la part des consommateurs du Grand Ouest justifie-t-elle la création d'une nouvelle ligne ?
- Le second thème traitera de l'impact des champs électromagnétiques sur la santé humaine ;
- Le troisième portera sur l'incidence des lignes très haute tension sur les animaux d'élevage et sur le fonctionnement du monde agricole ;
- Le quatrième thème traitera de l'insertion des lignes très haute tension dans l'environnement et nous verrons s'il est possible d'en réduire les impacts ;

- Le cinquième et dernier thème portera sur les alternatives à la ligne.

Vous verrez que ces cinq thèmes sont copieux à traiter, nous n'en ferons pas encore forcément le tour ce soir, d'autant plus qu'il existe des points d'incertitude ou de désaccord, même au niveau des experts.

Je vous demande de respecter l'exercice qui est de ne poser les questions que lorsque nous aborderons les thèmes traités, de façon à ce qu'il n'y ait pas trop de croisements et que le débat puisse échanger de façon claire.

Comment poser vos questions ? Je vous remercie d'avance de respecter la règle du jeu, c'est-à-dire de ne pas prendre la parole avant que nous ne vous l'ayons donnée, ce qui est essentiel pour la clarté du débat. Toute la réunion est enregistrée, il est donc important que chaque intervention soit faite avec le micro que vous donneront les hôtes, ce qui nous permettra de garder une mémoire complète de toute cette réunion. Une synthèse des débats de cette soirée sera consultable sur le site Internet dès demain et une reproduction intégrale des débats sera disponible dès huit jours.

Je précise également que toutes les questions qui nous ont été adressées et les réponses qui leur ont été apportées sont consultables sur notre site Internet, ce qui vous permettra éventuellement d'avoir des réponses à des questions qui n'auraient pas été traitées dans le débat de ce soir. De très nombreuses questions ont déjà été posées.

Je vous remercie par avance de votre compréhension et je propose, à moins que vous n'ayez des questions, que nous passions tout de suite au débat. Monsieur Lamy avait une question, pouvons-nous lui donner un micro, s'il vous plaît ?

### **Monsieur LAMY**

Il s'agit d'une question initiale et c'est pour cela que je la pose maintenant. Une enquête publique a eu lieu en février 2005 au poste de Menuel à L'Etang-Bertrand. Elle portait sur une réactance 2 remplacée en réactance 3. Cela n'est malheureusement pas très clair dans la mesure où il est mentionné que l'électricité proviendrait de Flamanville 1, 2, 3 et même 4 – ce qui est tout de même un peu idiot –, alors que le site ne comporte que deux réacteurs. Je viens d'avoir la réponse tout à l'heure et il s'agirait de lignes. Il est tout de même anormal que la précision ne soit pas suffisante pour que les gens de L'Etang-Bertrand que je connais très bien se posent des questions. Qu'en est-il exactement ? Nous espérons ne pas avoir de repentance.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Merci, Monsieur Lamy, vous avez devancé le débat. Nous allons parler de ces liens éventuels entre EPR et THT, avez-vous une réponse, Messieurs Herz et Desquilbet pour RTE ?

### **Monsieur HERZ**

Ceci n'est pas du tout lié au sujet dont nous parlons aujourd'hui. Il s'agissait de remplacer une réactance qui faisait du bruit par une autre. Nous sommes désolés si le dossier n'a pas été suffisamment clair, mais dans notre esprit, Flamanville 1, 2, 3 et 4 désignent les deux lignes doubles quatre circuits qui relient le site de Flamanville au poste de Menuel. Deux de ces circuits relient les deux groupes existants et les deux autres, ce que nous appelons les auxiliaires, c'est-à-dire les générateurs de secours.

**Monsieur BLONDIAUX**

Il y a une autre question. Une réponse, Monsieur Lamy, mais pas trop longue, s'il vous plaît.

**Monsieur BONNEAUD**

Comme cela ne concerne pas vraiment le débat de ce soir et qu'il s'agit d'un point très technique, je préférerais que nous passions réellement au sujet.

**Monsieur LAMY**

Ces lignes sont tout de même relativement importantes dans la mesure où elles repartent sur Tollevast et surtout sur la Cogema. Les personnes ici présentes qui ne connaissent pas Manuel sont en droit de savoir quelles sont les lignes puisque nous n'avons pas de carte RTE signalant complètement les différents postes à l'échelon de la France.

**Monsieur HERZ**

La carte du réseau français à 400 000 volts figure notre dossier. De plus, elle est totalement disponible sur le site internet de RTE. Il est clair que le poste de Manuel sur L'Etang-Bertrand est un poste d'interconnexion qui évacue l'énergie du site de Flamanville vers le reste du réseau et qui alimente également la ville de Cherbourg et les installations industrielles voisines de la Cogema.

**Monsieur BLONDIAUX**

Je crois qu'il y a une autre question. Porte-t-elle sur le débat, sur ses règles ?

**Monsieur ANNE, Chailland**

Elle porte effectivement sur les règles du débat. J'aimerais savoir pourquoi, depuis le début du débat, nous n'avons vu aucun député, aucun sénateur, alors qu'ils ont voté la mise en place de cette ligne ? Qu'ils montent à la tribune et qu'ils viennent défendre ce qu'ils ont voté.

**Monsieur BLONDIAUX**

Nous avons, pour ces réunions de proximité, fait en sorte que des élus viennent. Nous avons ce soir un conseiller général, et peut-être aussi un représentant, mais il est vrai que l'expérience démontre que lors des débats publics, les représentants ne tiennent pas à être présents à la tribune. Il y en a un ce soir et j'espère que vous prendrez la parole. Il est cependant vrai qu'il s'agit d'une constante par rapport au débat.

## **Le projet de ligne à très haute tension apporte-t-il un réel bénéfice à l'alimentation des trois régions ?**

**Monsieur BLONDIAUX  
CNDP THT**

Je vous propose de commencer la première table ronde. J'ai la charge de la présenter, de la cadrer et d'en définir les questions.

Ce premier thème est la question de la justification de la ligne et de ses liens avec la consommation en énergie électrique du Grand Ouest, les trois régions de l'Ouest de la France concernées, et de ses liens avec l'EPR. Ce thème a été abordé, notamment lors de notre première réunion thématique, organisée avec la Commission Particulière de l'EPR le 16 novembre à Rennes. Les questions qui se posent sont les suivantes :

L'implantation du projet EPR tête de série à Flamanville rend-elle nécessaire un renforcement du réseau THT ? De nombreux acteurs s'accordent à penser que la principale raison d'être de la ligne est d'écouler la production de ce nouveau réacteur. RTE insiste prioritairement pour sa part sur le risque de déséquilibre du réseau. Les questions sont les suivantes. La justification de la ligne est-elle à rechercher dans une réponse aux besoins de consommation des trois régions ? EPR et THT, s'ils apportent une amélioration, suffiront-ils à résoudre tous les problèmes du Grand Ouest ? La Bretagne, et dans une moindre mesure les Pays-de-Loire, sont en effet déficitaires en production d'énergie et les prévisions de demandes semblent indiquer une croissance dans les vingt prochaines années. Le réseau existant montre des fragilités et des acteurs économiques, chambre consulaire et industries souhaitent plus de sécurité dans leur approvisionnement, pour favoriser le développement de leurs activités. Mais RTE, qui estime cette nouvelle liaison nécessaire, ne la juge pas suffisante pour apporter une réponse complète au problème de l'alimentation électrique du Grand Ouest et particulièrement de la Bretagne. Ceci est le premier aspect de cette question.

Second aspect, quel regard porter sur les prévisions de demande d'électricité et les scénarios alternatifs fournis par RTE ? Nous, Commission Particulière, avons constitué sur ce point un groupe de travail commun aux deux commissions, avec la Commission EPR, avec des acteurs pluralistes – la DIDEME, la DRIRE, les experts indépendants, le Conseil général de Bretagne –, tout cela dans un esprit d'ouverture et nous avons fait en sorte de tester les scénarios sur lesquels RTE s'était fondés pour prévoir la demande d'énergie dans les décennies à venir. Nous rendrons notre analyse la semaine prochaine, à Rennes, par la voie d'une conférence de presse.

Troisième aspect, certains cahiers d'acteurs encouragent une politique volontariste de soutien aux installations de particuliers, par exemple dans le domaine de l'énergie solaire, pour maîtriser la demande. D'autres soulèvent une autre question : est-ce qu'une production décentralisée de l'énergie, au plus près de la consommation, au travers de petites unités thermiques ou d'éoliennes, limiteraient le kilométrage de ligne nécessaire ? Enfin, est-ce que les apports EPR + THT sont suffisants pour compenser les impacts d'une ligne THT ?

Voici en quelque sorte les questions qui se sont dégagées du débat.

Ensuite, le lien, et ce sera le dernier point que nous pourrons aborder lors de cette première table ronde, avec l'EPR. Fallait-il que la CNDP organise un seul débat EPR + THT ? Certains ont

effectivement reproché que le débat ait lieu ou fallait-il, comme nous le souhaitions, mener deux débats séparés et simultanés avec les deux maîtres d'ouvrages, comme elle l'a décidé, jugeant qu'ils soulevaient des problématiques et des enjeux distincts et impliquaient des populations différentes. Dans le cas d'un débat unique, est-ce que celui de la THT ne serait pas passé au second plan, derrière celui de l'EPR ? Enfin, et ce sera ma dernière remarque, le débat THT ne pouvait-il pas attendre que le débat EPR se soit conclu et qu'EDF ait officiellement annoncé sa décision sur la poursuite de son projet ?

Je laisse maintenant à François le soin d'animer la table autour de ces questions.

**Monsieur BONNEAUD**

Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais pour chaque thème, je vais vous demander de contenir les débats dans un délai d'environ une demi heure de façon à ce que nous puissions traiter l'ensemble de ces thèmes. Je ne sais pas si quelqu'un a d'ores et déjà des questions ou si dans la salle des personnes souhaitent poser dès maintenant des questions sur ces thèmes. Monsieur ? Pouvez-vous vous présenter à chaque fois avant de prendre la parole ?

**Monsieur BOCQUET, électricien, Saint-Nigatine**

La production de Flamanville 1, 2 et 3 paraît très importante. Nous parlons toujours de pics de consommation, et je pense que nous y sommes maintenant, mais à quoi servira le courant d'1, 2 et 3 à Flamanville pendant les périodes creuses ? Nous aurons alors une production importante et que ferons-nous du courant ?

**Monsieur BONNEAUD**

Je pense que la question s'adresse directement aux représentants de RTE.

**Monsieur HERZ**

Non, en fait la question s'adresse au producteur d'électricité.

**Monsieur BOCQUET**

Non, je ne suis pas d'accord. Vous transportez le courant, vous devez répondre.

**Monsieur HERZ**

Nous transportons le courant produit par le producteur.

**Monsieur BOCQUET**

Mais vous devez bien savoir qu'il y a un excès de courant pendant les périodes creuses. Nous sommes soi-disant dans une période de pics de consommation, je n'ai pas remarqué de problèmes de sous-tension en Mayenne. Nous sommes dans une période très froide depuis une semaine, je ne vois pas de problème en ce moment. Lorsque l'on nous dit que nous allons à la catastrophe parce qu'il y a un pic de consommation, je ne suis pas d'accord. Il y a des moyens existants de délestage sur les installations. La Communauté de Communes du Pays d'Ernée est en train, par exemple au niveau de location de maison, de faire des efforts pour que les gens maîtrisent leur énergie. C'est peut-être dans ce domaine qu'il faudrait développer les choses.

**Monsieur HERZ**

Je voudrais donner quelques éléments de réponse. Tout d'abord, en France, l'électricité nucléaire est utilisée en base. Elle est donc fréquemment utilisée et ce n'est pas elle qui sert à réguler les pointes, mais plutôt les barrages ou les turbines à combustion. Second élément, vous avez vu qu'il y a eu en 2003 une canicule, et il se trouve que nous avons failli connaître un déséquilibre entre la production et la consommation qui aurait pu conduire à des délestages. Heureusement, à la rentrée du 15 août, la température est descendue et la situation est redevenue normale. Un des constats qui a été tiré par les pouvoirs publics, par EDF et RTE de cette canicule, est le fait qu'en été, il valait mieux faire fonctionner les centrales en bord de mer, plutôt qu'en bord de rivière. Les centrales ont besoin d'eau pour se refroidir et quand les rivières sont à sec pour des raisons liées à l'environnement et à la température de l'eau dans les rivières, les pouvoirs publics sont contraints de demander aux centrales de baisser leur production. Il a donc été décidé de faire fonctionner les centrales en bord de mer l'été plutôt que les centrales en bord de rivière. Je suppose donc que les producteurs nucléaires en bord de mer auront tendance à faire fonctionner également les centrales dans ces périodes autres que la pointe d'hiver.

**Monsieur BONNEAUD**

Je vous demanderais autant que possible, pour que chacun puisse s'exprimer, de poser si possible des questions courtes.

**De la salle**

Nous revenons justement à cette production de base. Je suis entièrement d'accord que la France a besoin d'une production de base nucléaire, nous ne pouvons pour l'instant pas y échapper. Mais la production actuelle de Flamanville 1 et 2 paraît suffisante. Vous parliez de surconsommation en été, vous pensez sans doute à la climatisation ?

**Monsieur QUINTON**

A priori le problème qu'EDF et RTE ont eu en 2003, est un problème de refroidissement de leurs cocottes-minute nucléaires. A partir de ce moment-là, ils se basent sur une production d'électricité nucléaire en bordure de mer, mais il faut savoir que lors d'une précédente réunion, Monsieur Desquilbet nous a dit que transporter le courant en ligne à très haute tension à 200 kilomètres posait les problèmes. L'électricité devrait donc bien être produite localement et l'EPR de Flamanville est donc complètement inutile.

**Monsieur DESQUILBET**

Je ne crois pas avoir dit que cela était impossible au dessus de 200 kilomètres. J'ai dit que nous avons en France des centrales réparties sur l'ensemble du territoire et des villes, des centres de consommation, des sites industriels sur l'ensemble du territoire. Nous n'avons pas de grands déserts ou des pays très allongés avec toutes les centrales d'un côté et tous les gens de l'autre. Nous avons donc de fait la distance de l'ordre de 100 kilomètres entre les centrales et les grands clients. C'est ce que j'avais dit.

Par ailleurs, vous dites, Monsieur, n'avoir pas constaté de délestages en 2005. Dans notre métier, il faut prévoir très longtemps à l'avance, parce que nous savons que construire une ligne à très haute tension, un poste électrique ou une infrastructure électrique dans notre réseau a un impact sur la population, sur l'environnement. Ce sont donc des objets que nous fabriquons au terme de

discussions avec la population, du type débat public, études techniques, enquête publique, et cela prend du temps. Donc, la durée typique pour construire une ligne de 400 000 volts, est au minimum de sept ans. Donc, ce que nous sommes en train de lancer là, parce que le projet de ligne Cotentin-Maine a démarré il y a environ un an, est une chose qui ne peut pas voir le jour avant 2011 ou début 2012. Donc, si le problème que nous voulons résoudre se passait déjà en 2005, cela voudrait dire que nous avons mal fait notre travail. Cela veut dire que nous aurions jusqu'en 2011 des problèmes qui s'aggravaient tous les ans et qui se produiraient sans cesse. Nous vous parlons là de choses que nous faisons pour avoir l'assurance que nous ayons en 2012 de l'électricité, pas trop chère et au moment où nous en avons besoin. Nous sommes donc forcés d'anticiper beaucoup dans notre métier. Nous ne sommes pas en train de dire « Nous allons installer quelque chose ». Nous ne pouvons pas mettre nos pylônes en quelques mois ou pour l'hiver prochain.

**Monsieur QUINTON**

Vous nous parlez d'électricité par trop chère. Comptez-vous là dedans vraiment tous les coûts du nucléaire ? Les déchets, la démolition des centrales nucléaires – ce n'est pas vous, excusez-moi – qu'EDF ne sais pas faire. Qui paie actuellement le démantèlement des centrales ? Le contribuable ou le consommateur d'électricité ?

**Monsieur HERZ**

Nous allons répondre s'agissant du réseau de transport. Pour ce qui est des prix, ce sont les prix de l'électricité, et nous ne pouvons pas répondre.

**Monsieur QUINTON**

Donc, a priori, vous n'êtes pas capables de nous répondre.

**Monsieur HERZ**

Non, notre rôle est de transporter l'électricité. Nous savons à quel prix EDF vend son courant, puisque nous sommes un acheteur de courant pour la compensation des pertes électriques, nous l'achetons sur le marché à EDF ou à ses concurrents et nous connaissons donc son prix. Mais s'agissant de la structure des coûts d'EDF, des informations ont été rendues publiques par le ministère de l'Industrie sur les coûts types, cela se trouve sur leur site Internet, mais, au-delà, RTE n'a pas d'élément de réponse, notamment sur ce que vous évoquez.

**Monsieur QUINTON**

Vous ne répondez donc pas spécialement à la question, vous ne savez pas si tous les coûts du nucléaire sont comptés.

**Monsieur HERZ**

Il s'agit d'une question qui ne relève pas du débat public sur la ligne Cotentin-Maine.

**Monsieur BONNEAUD**

Nous prendrons toutes les questions, mais pas les unes sur les autres, s'il vous plaît. Sinon, personne ne suivra. Si vous désirez prendre la parole, levez la main, nous vous la donnerons avec

un micro. Monsieur lève la main depuis tout à l'heure, mais attendez que chacun puisse parler, s'il vous plaît.

**Monsieur JAUAULT, Saint-Pierre-des-Landes, association 400 000 fois non**

Est-il raisonnable de construire une ligne 400 000 volts, pour, au minimum, 220 millions d'euros, pour alimenter la Bretagne en période de pointe, puisqu'il nous a été visiblement dit que la Bretagne manquait d'électricité en pointe, à partir d'une nouvelle centrale nucléaire, sachant que le nucléaire est inadapté en période de pointe ?

En outre, tout le monde l'a lu dans les journaux depuis quelques temps, des projets sont en cours de réflexion en Bretagne à partir d'énergies beaucoup moins gênantes pour les générations futures, y compris des énergies renouvelables. Merci de nous répondre puisque cela n'est pas toujours le cas.

Je profite d'être en possession du micro pour dire que lors de la dernière réunion du débat public, il nous a manqué énormément de réponses de la part de RTE.

**Monsieur HERZ**

Je vais revenir sur le pourquoi de la ligne. Nous avons été saisis d'une demande de production de 1 600 mégawatts dans le Nord Cotentin. Nos études montrent que nous avons besoin d'une ligne électrique pour gérer cette nouvelle production et l'insérer dans le réseau électrique français. Je dois dire que ces 1 600 mégawatts sont nucléaires, mais la réponse serait similaire s'ils étaient d'une autre nature, nous aurions besoin de lignes électriques pour cette énergie. Cette ligne électrique pouvait relier le Cotentin vers l'Est ou vers le Sud...

**Monsieur BONNEAUD**

Laissez les représentants de RTE terminer, vous aurez le droit de réponse juste après,

**Monsieur JAUAULT**

Nous ne pouvons pas vous laisser dire de telles choses ! Ceci est inacceptable. A partir du moment où nous centralisons la production d'énergie, nous avons forcément besoin de très grosses lignes. Alors, arrêtez de centraliser et le problème sera réglé !

**Monsieur HERZ**

Je ne centralise pas. Je vous dis que notre mission est de transporter l'électricité, qu'elle soit centralisée ou qu'elle soit plus ou moins décentralisée. Nous pourrions revenir sur cette question. Nous avons été saisis d'une demande, nous avons une obligation de service public qui est de raccorder tous les producteurs, que ce soit EDF ou les autres, sans discrimination. C'est face à cette demande que nous estimons que nous devons faire une ligne électrique. Cette ligne électrique pouvait aller vers l'est ou vers le sud et, compte tenu, des flux d'électricité dans le réseau électrique, nous avons estimé nécessaire de proposer que cette ligne aille vers le sud pour assurer une meilleure robustesse du réseau électrique dans le Grand Ouest. Une fois construite, cette ligne serait intégrée au réseau maillé et renforcera donc la robustesse de ce réseau. Elle apportera un élément de stabilité au réseau, mais, comme l'a dit Monsieur Blondiaux tout à l'heure, elle ne résoudra pas les problèmes de tenue de tension de l'Ouest de la Bretagne.

**Monsieur JAUVAULT**

La réponse est encore à côté. Les hommes politiques pourraient-ils, à un moment ou à un autre, participer au débat pour y apporter des éléments ? Ce sont eux qui décident, il leur revient de s'exprimer !

**Monsieur BONNEAUD**

S'il vous plaît, l'exercice n'est pas évident ? Je comprends bien que vous désiriez vous exprimer, mais nous n'arriverons pas à un débat qui fera avancer les choses si nous ne nous écoutons pas un minimum. Je vous demande juste de respecter cela. Nous ne cherchons pas à brider votre parole, mais essayez d'écouter les réponses, même si vous n'êtes pas d'accord. Vous reprendrez la parole ensuite, c'est cela, le débat.

**Monsieur DESQUILBET**

Je peux compléter sur un point.

**Monsieur QUINTON**

Le problème actuel est qu'il faut dix phrases à Monsieur Herz pour dire ce qui n'en nécessite que deux ! Ayez des réponses très courtes et précises, et là, vous ne serez pas sifflé. Donc, Monsieur Desquillet, s'il s'agit de faire rapide, allez-y, mais s'il s'agit encore de prendre cinq minutes, ce n'est pas la peine.

**Monsieur DESQUILBET**

S'agissant de la production décentralisée, il existe ce que nous appelons les économies d'échelles. C'est un phénomène, lorsque nous fabriquons des grosses usines, c'est également vrai pour des usines de voiture ou autre, le produit coûte moins cher que si vous faites plein de petites usines. Donc, la production centralisée a été choisie dans tous les pays du monde, et au fur et à mesure que la consommation a augmenté, nous avons augmenté la taille des centrales et nous avons augmenté le niveau de tension du réseau. Donc, la production décentralisée est étudiée, mais il existe des cas très particuliers où nous pouvons imaginer que la production décentralisée, si elle est judicieusement placée, et surtout s'il s'agit de moyens que nous pouvons piloter, que nous pouvons mettre en marche et arrêter lorsque nous le désirons, peut aider le réseau. Mais lorsque c'est le développement général du réseau, avec la consommation que nous avons connue lors des dernières décennies, la production centralisée était le meilleur moyen de faire une électricité pas chère. Ceci est tout simple. Le réseau constitue un moyen de mettre un grand nombre de centrales ensemble pour démarrer les moins chères à chaque instant et seules les centrales peu chères sont démarrées en période creuse, l'électricité est moins chère. En période de pointe, nous démarrons les centrales à gaz parce qu'elles coûtent très cher. En outre, le kilowattheure en heure de pointe coûte plus cher que le prix où il est vendu, parce qu'il s'agit de moyens de production très chers.

**Monsieur BLONDIAUX**

Beaucoup de personnes souhaitent prendre la parole.

**Madame HELBERT**

Je viens du sud de Laval, je suis venue jusqu'à Ernée et je commence à être un peu désolée d'entre Monsieur Herz qui n'arrête pas de répéter la même chose à toutes les réunions auxquelles je me suis rendue. Je suis allée à beaucoup de réunions et Monsieur Herz se défile constamment. A chaque fois, lorsqu'il ne peut pas répondre, c'est de la faute d'EDF, ce n'est pas de la sienne. Je ne comprends donc pas pourquoi il se trouve toujours à la tribune ? S'il ne peut répondre à nos questions, mettons quelqu'un d'EDF. Je voudrais également dire à Monsieur Blondiaux qui nous a dit ce soir que rien n'était décidé. Peut-être que rien ne l'est pour la ligne THT, mais tout le monde sait bien que tout est décidé s'agissant de l'EPR. C'est en tout cas ce que j'entends ce soir. Donc, si vous faites un EPR, je ne vois pas comment vous transporterez l'électricité si vous ne faites pas une ligne THT. Ne nous baratinez donc pas, vous nous prenez vraiment pour des imbéciles, car la ligne est décidée. Nous ne savons pas où elle passera, c'est sûr, et encore, peut-être le savez vous déjà. Il est pratique de laisser les gens attendre de savoir si leur maison va encore valoir quelque chose dans cinq ou dix ans. J'ai également cru comprendre qu'une personne du conseil général était présente, pouvons-nous l'entendre ?

**Monsieur BLONDIAUX**

Pour vous répondre s'agissant de la ligne, il y a toute la question des alternatives techniques à la ligne. Il n'est pas sûr que la ligne aérienne soit la solution pour transporter l'électricité. Ce n'est pas sûr, c'est en débat. Nous discuterons de cela au cours de la dernière table ronde.

**Monsieur BONNEAUD**

J'aimerais préciser que la CPDP a lancé une expertise technique indépendante sur les alternatives au transport tel que le propose le projet de RTE. Nous aurons très prochainement les résultats de cette expertise qui a été menée par un bureau d'études italien, la CESI, et ces résultats seront présentés le 14 février prochain à Fougères. Nous sommes donc encore en train d'évaluer, au niveau de la CPDP, les documents qui sont proposés par RTE.

Je peux également apporter un second point : nous sommes sur le débat concernant la ligne électrique THT. Il est vrai que le projet présenté par RTE est bien évidemment totalement lié au projet d'EPR d'EDF. Donc, s'il n'y a pas d'EPR, il n'y a plus de projets de RTE. Je ne positionnerais pas sur le projet EPR, parce que cette commission ne traite pas du sujet, cela dit, nous pouvons dire que s'agissant du transport électrique, RTE dit qu'il a besoin d'un nouveau moyen de transport lié à ce projet et nous sommes en train de peser, d'évaluer ce qu'il dit par ces experts indépendants. Je ne peux pas aller plus loin, je suis désolé.

Quant à l'intervention des politiques, il y a un à la tribune et il s'agit peut-être du moment pour lui de prendre la parole.

**Monsieur DUTERTRE**

Oui, je viens répondre puisque j'ai été interpellé. Je tiens à vous dire que je suis présent ce jour en tant que conseiller général du canton d'Ernée. Il s'agit d'une question qui interpelle les concitoyens de ce canton et j'y viens à titre personnel. Je ne suis pas mandaté par le Conseil général ou son président. Je constate qu'il y avait des places réservées devant, je supposé à un certain nombre d'élus, mais elles ne sont pour le moment pas occupées. Je suis venu afin de tenter de me faire une opinion sur ce problème de transport d'électricité, est-ce une nécessité ? Y-a-t-il d'autres solutions, etc. Je suis à cette réunion, puisque cela n'a pas été discuté en Conseil général, c'est une question

qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour jusqu'ici, mais qui peut le devenir. Dans ce cas, nous aurions éventuellement à nous prononcer.

D'autres localités se trouvent exactement dans la même situation, mais j'ai personnellement une question à poser : Il semble qu'il y ait un manque de puissance électrique, notamment pour l'agglomération de Laval. Or dans le sud du département, une ligne de 400 000 volts traverse la Mayenne sur le canton de Cossé et le canton de Près en pail, or elle n'alimente en rien, elle traverse simplement et ne sert à rien pour les Mayennais. S'il existe un manque de puissance, cette ligne ne pourrait-elle pas être utilisée par les Mayennais et notamment l'agglomération lavalloise ?

### **Monsieur HERZ**

Si la ligne doit aboutir en Mayenne, nous en profiterons pour installer des transformateurs afin d'améliorer la qualité de l'électricité dans la région de Laval. Si elle devait ne pas être construite ou arriver plutôt près de Rennes, cela ne serait pas le cas et le renforcement du réseau dans la région de Laval interviendrait plus tard compte. Il ne s'agit pas de chantage, nous intervenons en fonction de critères définis par la Commission de régulation de l'électricité qui examine à la loupe tous nos investissements.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Nous avons beaucoup de demandes de parole. Madame.

### **De la salle**

Vous dites que nous manquons d'électricité, mais sur 58 réacteurs, n'y en a-t-il pas 12 qui suffisent à l'exportation ? 1 pour la perte de courant sur ligne, et 12 pour exporter l'électricité à perte ? Si 12 suffisent pour produire de l'électricité, nous n'en manquons pas, nous n'avons qu'à utiliser celle-ci au lieu de la vendre.

### **Monsieur HERZ**

Très brièvement, je répète ce que Gaëtan a dit. Nous parlons là d'une ligne arrivant en 2012. RTE constate que les consommations d'électricité augmentent beaucoup en France et que dans les tendances actuelles, en 2012, il y aura en France un besoin d'équilibre de la pointe et notamment de nouvelles unités de production pour assurer la pointe. La situation d'aujourd'hui ne doit donc pas servir de constat. Il est intéressant de voir la situation en 2012, qui est la situation de mise en service. Nous sommes obligés d'avoir une vision à très long terme compte tenu, comme l'a dit Gaëtan, de la durée des procédures.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Comment évaluez-vous les futurs pics de consommation ?

### **Monsieur HERZ**

Nous avons fait un bilan prévisionnel qui se base sur un certain nombre de scénarios étudiés en liaison par exemple avec les pouvoirs publics tels que la DEMA. Un groupe de travail a justement été lancé pour répondre à cette question par la Commission Particulière du Débat Public qui rendra ses conclusions la semaine prochaine, et je pense qu'il sera intéressant de lui poser ces questions.

**Monsieur BLONDIAUX**

Je précise qu'à ce groupe de travail participent des experts associatifs qui ont d'autres hypothèses que celles mises en avant par RTE pour justifier son besoin.

**Monsieur DEMAS**

Ceci nous a déjà été annoncé, il s'agit de réchauffé. Le même constat nous a été fait à la fin des années 70, nous manquions d'électricité, des réacteurs nucléaires ont alors été construits en masse, pas tous utilisés au maximum de leurs possibilités.

**Monsieur HERZ**

Nous transportons l'électricité, nous n'avons aucun intérêt dans la production. Nous sommes contraints d'anticiper, c'est la loi qui nous le demande, les évolutions de la production et de la consommation. Vous imaginez bien que si dans dix ans, il existe un déséquilibre aux heures de pointe et que nous sommes contraints de faire des délestages d'excédents de produits dans le pays, on se retournera vers RTE. Donc, RTE a un rôle d'examen de la situation et d'alerte des pouvoirs publics. Ensuite, le ministère de l'Industrie est responsable des questions de production. Nous avons, nous, un rôle d'équilibre de la production et de la consommation et nous regardons ce qui se passe.

**Monsieur DEMAS**

Nous pouvons donc constater qu'actuellement le fournisseur et le transporteur d'électricité déterminent les besoins de la France.

**Monsieur HERZ**

Non, je viens de le dire, c'est le ministère de l'Industrie. Je rappelle que la production est libre en France depuis 2000. Nous faisons un bilan prévisionnel offre/demande à la demande de la loi que nous donnons au ministère et c'est ce dernier qui fait une programmation pluriannuelle de la production. Le ministère est donc responsable de cette question.

**Monsieur DEMAS**

Expliquez-nous donc pourquoi amène-t-on de l'électricité nucléaire sur la région des Pays-de-Loire, alors qu'elle a une autre politique énergétique ? La Bretagne a une autre politique énergétique, pourquoi ?

**Monsieur QUINTON**

Il est peut-être également dommage que le ministère oublie que le plus gros gisement est bien l'économie d'électricité et je crois bien que tous les Français s'y retrouveront parce qu'ils en paieront moins. Et là, j'espère que Monsieur Favennec qui est là va peut-être pouvoir donner des conseils au ministère de l'Industrie pour aller dans ce sens.

**Monsieur BLONDIAUX**

Plusieurs mains se sont levées. Monsieur ?

**Monsieur GASCOIN**

Nous parlons de prix. Je fais partie du canton de Loiron, et Monsieur le conseiller nous a dit tout à l'heure qu'il n'était pas au courant de cette ligne, mais en tout cas, dans le canton de Loiron, je peux vous dire que Madame Bouillon a fait en sorte de faire venir les gens de RTE pour expliquer le projet. J'aimerais que RTE dise comment ils persuadent les gens du conseil et combien cela peut-il rapporter à une commune par an et par pylône et ainsi de suite ? Je pense que beaucoup d'entre nous savent, mais j'ai personnellement appris cela il n'y a pas longtemps et j'en suis effrayé. En tout cas, je peux vous dire que je vais me battre énormément au Jeunesse Until parce que vous avez vu que nous sommes bien attaqués par la ligne TGV, d'après ce que est écrit aujourd'hui dans le journal, la ligne THT, je ne veux pas la voir.

**Monsieur BLONDIAUX**

Des questions précises concernant l'indemnisation, Monsieur Herz.

**Monsieur HERZ**

Le législateur a voté en 1980 une taxe sur les pylônes réévaluée chaque année, la dernière est apparue en décembre : la taxe pour un pylône 400 000 volts au profit des communes est de 3 012 euros par an.

**De la salle**

Et le reste du financement prévu ? Les 10 % du montant d'investissement de la ligne qui vont servir à indemniser les communes ? Il faudrait tout de même peut-être en parler aussi. Il s'agit bien là d'arrosage des communes ! Cela va permettre d'acheter des communes qui ont voté contre.

**Monsieur BLONDIAUX**

Laissez répondre Monsieur Herz, s'il vous plaît.

**Monsieur HERZ**

On m'a demandé une réponse courte, je l'ai faite.

**Monsieur BLONDIAUX**

C'est vrai.

**Monsieur HERZ**

Concernant ce programme d'accompagnement de projet, je suis désolé, ce n'est pas pour arroser les communes. Il s'agit d'un programme prévu par le ministère de l'industrie qui est géré par la concertation, donc sous l'égide du préfet, en concertation avec les élus, les associations, les agriculteurs et cela peut servir à l'enfouissement de réseaux de tension inférieure, au développement des énergies renouvelables, à toute sorte de projet de développement durable au profit du territoire.

**Monsieur BONNEAUD**

Monsieur Demas souhaitait répondre.

**Monsieur DEMAS**

Il ne s'agit pas d'arrosage d'élu, nous sommes d'accord. RTE est bien une entreprise publique ? Ce sont donc des fonds publics qui vous permettent de nous donner cela. Ce que vous nous prenez dans la poche gauche, vous le donnez dans la poche droite.

**Monsieur HERZ**

Ces 10 % sont la même chose que les 10 % paysagers pour les autoroutes. Nous ne décidons pas. Cela a été institué par le ministère, et je pense que partout en France où nous avons des projets de lignes, les partenaires de la concertation arrivent à décider des projets intéressants de développement local, pas seulement au profit des communes, mais au profit de tout le monde.

**Monsieur DEMAS**

Il ne s'agit plus d'impôt local, mais d'impôt général.

**Monsieur BLONDIAUX**

Un monsieur tout au fond demande la parole depuis très longtemps.

**Monsieur MERIEN, Saint-Nigatine**

Il paraît que la ligne THT est faite pour alimenter la ligne TGV Paris-Saint-Malo. Mais Flamanville-Saint-Malo, passe par la mer. N'y a-t-il pas moyen de mettre un fil dans l'eau ?

**Monsieur BLONDIAUX**

Il s'agit d'un des thèmes abordés au cours de notre débat.

**Monsieur BONNEAUD**

Avant que RTE ne réponde, j'aimerais préciser que cette solution fait partie des alternatives actuellement étudiées par l'expertise indépendante. Cette solution a été présentée par une association et fait partie des alternatives étudiées et sur lesquelles l'expert répondra.

**Monsieur HERZ**

Nous avons été saisis par RFF d'une demande d'alimentation, notamment ce que nous appelons une sous-station électrique du côté du Pertre. Elle peut être alimentée par la ligne allant de Rennes à Laval, mais si notre ligne Cotentin-Maine arrive à proximité, nous pouvons en profiter pour réduire le nombre d'infrastructures, pour limiter l'impact des infrastructures sur l'environnement en alimentant directement le Pertre depuis ce poste d'arrivée, mais il ne s'agit pas de Paris-Saint-Malo. Ceci étant, vous posez une bonne question avec la liaison sous-marine et je vais peut-être laisser la parole à Gaëtan Desquilbet pour qu'il en dise deux mots.

**Monsieur DESQUILBET**

Un cahier d'acteur a évoqué la possibilité de faire une ligne depuis le Cotentin jusqu'au Havre, donc vers l'est ou qui aille vers Saint-Brieuc ou la Rance, à travers la Manche. Nous avons donc étudié ces solutions, nous n'y avons pas pensé au début, parce qu'il s'agit de solutions a priori chères. Lorsque nous devons faire du sous-marin sur une grande longueur, nous devons nous mettre

en courant continu, comme la liaison entre la France et l'Angleterre, parce que le courant alternatif ne fonctionne pas bien lorsqu'il est enterré sur de grandes longueurs. Lorsque nous faisons du courant continu sur de telles puissances, nous devons mettre des systèmes électroniques qui valent extrêmement cher, de nombreuses centaines de millions d'euros. Ces solutions sont déjà donc invalidées au niveau économique. Il y avait en outre un second souci à aller vers la Bretagne : la puissance des trois alternateurs de Flamanville a besoin pour fonctionner dans de bonnes conditions d'être très bien connectés au réseau électrique, notamment à des réseaux où il y a d'autres centrales. C'est ce que nous appelons du synchronisme et que nous avons expliqué dans notre dossier, tout au moins tenté de l'illustrer. Comme il n'y a pas de centrale dans la zone de Saint-Brieuc, ou au-delà, nous n'arrivions pas à synchroniser correctement la centrale de Flamanville. Donc, non seulement cette liaison était très chère, mais elle ne fonctionnait techniquement pas bien du point de vue de l'équilibrage du réseau.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Merci, Monsieur Desquilbet. J'aimerais donner dans la mesure du possible donner la parole à quelqu'un qui n'est pas encore intervenu pour qu'il n'y ait pas monopolisation de la parole.

### **Monsieur LEFRANC, La Croisille**

Vous essayez de nous culpabiliser pour nous vendre votre ligne THT par le besoin de consommation locale. Vous êtes en désaccord total avec vos collègues d'EDF sur l'EPR qui ne le motivent uniquement par le besoin de faire un nouveau réacteur de nouvelle génération à partir de 2020 pour remplacer nos centrales nucléaires qui vont alors vieillir. Il n'est nullement dit par EDF que nous en avons besoin avant. Simplement, à partir de 2020, nous aurons quelque chose qu'apparemment EDF et vous pourrez maîtriser, qui pourrait être mis à grande échelle pour faire du tout nucléaire en France et qui pourra être exporté. Cessez donc de nous culpabiliser, il est vrai que nous devrions nous interroger sur notre consommation, mais je pense que nous avons d'ici 2020 beaucoup d'atouts pour mettre beaucoup plus rapidement des énergies renouvelables en marche et d'ici ce temps-là, je pense que les Pays de la Loire et la Bretagne se pencheront sur la question et des solutions pourront être beaucoup plus rapidement mises en place.

### **Monsieur HERZ**

Il s'agit d'une bonne idée, Monsieur Lefranc, mais il n'y a pas de contradiction, ce n'est qu'une apparence. Nous ne tentons pas de vous culpabiliser, nous vous disons simplement que cette ligne est nécessaire si l'EPR se fait, et qu'il s'agit d'une opportunité de profiter du fait que la ligne arrive pour utiliser les postes électriques afin d'améliorer localement la qualité de l'électricité. Il ne s'agit que de cela, de profiter des opportunités liées à la ligne. Mais nous n'avons jamais dit que la ligne était justifiée par des questions de consommation.

### **Monsieur DEMAS**

Il est intéressant de savoir que ce n'est pas la consommation qui détermine la construction de la ligne.

### **Monsieur HERZ**

Non, c'est clairement la production qui justifie sa construction.

**Monsieur DEMAS**

Donc une production centralisée.

**Monsieur HERZ**

La direction de la ligne vers le sud est liée au fait qu'il s'agit de ce qu'il y a de plus intelligent dans le cadre du réseau. Mais la justification de la ligne est effectivement la production et non la consommation.

**Monsieur LEFRANC**

Nous servons donc bien de cobayes pour un prototype qui va être fait à Flamanville, qui aurait pu être fait à Penly, où il n'y avait pas de problème pour écouler le courant. Mais nous nous trouvons comme par hasard une espèce de besoin en Pays de la Loire. Nous sommes donc les cobayes de ce prototype d'EPR.

**Monsieur HERZ**

Juste un point concernant Penly. Lorsque nous mettons 1 600 mégawatts de production, où que ce soit dans le réseau français, cela induit forcément des bouleversements dans les transits sur le réseau de transport et donc des besoins de développement du réseau. Le réseau français n'est pas surdimensionné, et le fait de mettre 1 600 mégawatts de plus à Penly, il y a certes localement un réseau assez solide et il n'y aurait donc pas de besoins locaux, mais si nous mettons un EPR à Penly, il est clair que cela induira des congestions, c'est-à-dire des limitations du transit dans les lignes, dans le nord de la France et il est vraisemblable que ceci conduirait à faire des travaux de renforcement de réseau du côté de Arras/ Lille ou Lille-Dunkerque. Il y aurait donc besoin de nouveaux ouvrages du réseau de transport.

**Monsieur QUINTON**

Il s'agit d'une question que j'adresserais à Monsieur Favennec. Vous n'êtes sans doute pas sans savoir que, depuis quelques années, la France a décidé de passer avec l'Europe à une production de 21 % d'énergies renouvelables pour produire son électricité. Nous n'en sommes sans doute aujourd'hui qu'à 16 %. Comment l'Etat français va-t-il faire en sorte d'atteindre ces 21 % ? Sans doute le fait de mettre en place un EPR d'ici quelques années va plutôt inverser la tendance et faire diminuer le 16 % vers du 15, 14 ou même 13. Là, Monsieur Favennec, j'aimerais avoir une réponse précise et vous entendre parler de choses permettant de passer à 21 % dans les années à venir.

**Monsieur FAVENNEC**

D'abord bonsoir. Je voudrais dire à ceux qui m'ont interpellé tout à l'heure que je n'ai personnellement pas l'habitude de me défiler. Il est vrai que je suis le seul parlementaire du département à être présent ce soir, comme je l'ai été d'ailleurs à toutes les réunions organisées par la Commission des Débats Publics dans le département sur la THT. Ceci est un fait. Deuxièmement, je ne suis pas sur la tribune tout simplement parce que je n'y ai pas été invité. Mais je suis dans la salle et la preuve en est que je prends la parole.

Je voudrais vous dire que j'ai voté la loi sur les énergies qui a été présentée au printemps dernier, mais j'ai également été parmi les quatre ou cinq députés de mon groupe l'un des seuls à m'opposer et à batailler pour imposer la possibilité dans la loi de faire ce que l'on appelle des petites fermes

éoliennes. Vous savez que dans le nord Mayenne, nous avons un certain nombre de projets d'élaboration de fermes éoliennes, notamment dans le nord-est mayennais, c'est-à-dire de six, sept ou huit éoliennes sur un secteur. Parce que je me suis opposé à un amendement présenté par mon propre groupe parlementaire, nous pouvons désormais dans la loi, et cela répond en partie à la question que vous me posiez, créer ces fermes éoliennes.

Autre chose, je suis également ici parce que je me pose un certain nombre de questions sur la ligne THT, en termes de retombées environnementales, mais également en termes de santé publique, et c'est à ces questions que je voudrais avoir des réponses.

**Monsieur BLONDIAUX**

Nous allons y venir lors de la seconde table ronde.

**Monsieur FAVENNEC**

Je m'en réjouis et je me réjouis surtout que nous puissions ce soir avoir un débat dans une vraie sérénité. Je suis naturellement favorable au développement des énergies renouvelables. Il est vrai qu'un objectif a été fixé, et je suis très à l'aise pour en parler. En tant que parlementaire, j'ai une réserve qui me permet d'aider un certain nombre de projets d'investissements dans les communes de ma circonscription. Je suis à l'aise pour en parler parce que j'ai justement aidé la commune de Saint-Hilaire-du-Maine, par le biais de ma réserve parlementaire, c'est-à-dire par une subvention, à mettre en place le chauffage collectif à base de bois déchiqueté. Je suis donc très à l'aise pour pouvoir parler de la nécessité de développer les énergies renouvelables et je souhaite qu'effectivement nous puissions atteindre l'objectif des 21 % qui a été fixé et que le Gouvernement, je crois que c'est Dominique de Villepin qui l'a rappelé dans le cadre de la loi d'orientation agricole qui a réaffirmé la volonté du Gouvernement d'atteindre cet objectif.

**Monsieur BLONDIAUX**

Merci, Monsieur Favennec. Nous avons tenu 45 minutes, peut-être une dernière intervention.

**Monsieur DEMAS**

Il est vrai, Monsieur Favennec que vous avez voté la loi éolienne, mais vous avez également voté l'EPR, ce qui est à notre avis dommageable.

**Monsieur FAVENNEC**

Je crois que nous avons visiblement tous ici la volonté de développer les énergies renouvelables.

**Monsieur DEMAS**

L'EPR va être un frein aux énergies renouvelables.

**Monsieur FAVENNEC**

Mais en combien de temps vont-elles permettre à notre pays de continuer à avoir son indépendance énergétique ?

**Monsieur DEMAS**

Mettez les 3 milliards votés pour l'EPR dans les énergies renouvelables, dans la maîtrise de l'énergie, et nous iront très vite. Je crains que vous n'ayez attrapé le syndrome EDF qui veut communiquer sur l'environnement pour faire passer le nucléaire.

**Monsieur BLONDIAUX**

Un mot de conclusion, Monsieur Quinton, mais nous allons devoir avancer dans le débat.

**De la salle**

Quels chiffres de Monsieur pour avoir pris position pour l'EPR ? A première vue, vous ne demandez pas à nos élus de venir ou ils ne le veulent pas, nous ne savons pas trop, mais si vous prenez parti, Monsieur vous devez avoir des chiffres à nous annoncer. Merci d'avance.

**Monsieur QUINTON**

Monsieur Favennec, vous avez peut-être donné un petit quelque chose pour Saint-Hilaire-du-Maine, mais avec 3 milliards d'euros plus 200 et quelques millions d'euros pour la ligne très haute tension, je pense que des projets au niveau où vous les avez aidés, vous pouvez en aider beaucoup plus que vous ne le pensez et le renouvelable prendrait très vite de la place, une place énorme en France. Ne nous racontez donc pas d'idioties, lorsque nous mettons l'argent au bon endroit, il est efficace. Vous avez fait le choix de mettre 3 milliards dans l'EPR, vous pensez que cela sera efficace pour l'EPR et le groupe Areva. Nous, nous pensons que si vous les aviez mis pour le renouvelable, cela aurait été efficace pour les français, pour leur santé, leur avenir et celui du monde.

**Monsieur BLONDIAUX**

La discussion est intéressante, mais nous devons nous arrêter.

**Monsieur DEMAS**

Un sondage de l'eurobaromètre peut peut-être intéresser Monsieur Favennec : aujourd'hui, le 24 janvier 2006, seuls 8 % des Français sont favorables à la reprise de l'électronucléaire en France, 12 % pour l'Europe. Il est grand temps de vous y mettre.

**De la salle**

*(inaudible)*

**Monsieur BONNEAUD**

S'il vous plait, Monsieur, notre commission a juste pour rôle d'organiser le débat, nous allons donc tout de même tenter de le tenir.

**Monsieur BLONDIAUX**

Cela se passe bien pour l'instant.

**Monsieur BONNEAUD**

Nous avons cinq thèmes ce soir et l'un d'eux est très important dès lors que nous parlons de ligne à très haute tension, le thème de leur impact de la santé humaine. Je pense qu'il s'agit d'un sujet important, et nous devons le traiter en prenant suffisamment de temps. Si nous prenons tout le temps au début sur l'alimentation électrique, nous n'aurons plus temps pour d'autres sujets et ils sont également très importants.

**De la salle**

Nous nous plaignons de ne pas avoir d'élus et quand nous en avons, que nous leur posons des questions, nous voulons des réponses. Pourquoi prennent-ils parti à certains endroits. Quels sont les chiffres qui font qu'ils prennent parti ? On prend parti sur des bases, quelles sont les leurs ? Merci.

**Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur Favennec ne souhaite pas répondre.

**De la salle**

On ne prend parti que lorsque l'on a quelque chose à dire sur le sujet. Qu'a-t-il à dire sur le sujet ?

**Monsieur BLONDIAUX**

Merci Monsieur.

**Monsieur BONNEAUD**

Votre question sera enregistrée, mais je vais demander à Monsieur Favennec de ne pas répondre, parce que nous devons avancer dans le débat.

*Protestations de la salle.*

**Monsieur BLONDIAUX**

Il ne veut pas répondre. Nous n'avons pas invité Monsieur Favennec, car nous avons fait en sorte que des élus de proximité soient présents lors des réunions de proximité, en l'occurrence un conseiller général, un maire dans d'autres circonstances, il y a beaucoup d'élus et c'est pour cela que nous n'avons pas demandé à Monsieur Favennec de répondre. Je suis tout à fait prêt à donner le micro à Monsieur Favennec, mais il ne souhaite pas répondre à cette question. S'il vous plait, passons au second thème, nous devons maintenant avancer sur les impacts des champs magnétiques.

**De la salle**

Nous voulons une réponse de Monsieur Favennec, s'il vous plait. C'est ça la démocratie.

**Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur Favennec, pour la démocratie.

**Monsieur FAVENNEC**

Je n'ai pas de leçon de démocratie à recevoir de vous. D'autre part, je pense avoir répondu à la question qui a été posée tout à l'heure et je n'ai rien à ajouter de plus.

*Protestations de la salle*

**Monsieur BLONDIAUX**

Ecoutez, les choses se sont vraiment très bien passées jusqu'à présent, nous nous sommes écoutés, RTE a pu donner des réponses à des questions que vous vous posez de manière légitime, peut-être pas à celles que vous souhaitiez, mais au moins donné des réponses. J'aimerais que nous continuions, je pense que beaucoup d'entre vous sont venus notamment pour cette question sur la santé, nous reviendrons là-dessus, je vous rendrais la parole, Monsieur, je vous le garanti, mais nous ne pouvons pas reprendre éternellement ce thème. Vous ne pouvez pas monopoliser la parole, Monsieur.

**Monsieur BONNEAUD**

Nous avons encore deux heures à passer ensemble.

**Monsieur BLONDIAUX**

Promettez-moi d'être très court, nous nous arrêterons là et nous enchaînerons.

**Monsieur BOCQUET**

Je voulais simplement faire la remarque que par rapport aux fermes éoliennes de moins de 12 mégawatts, ce sont les députés qui ont fait un amendement, mais ce sont les sénateurs qui l'ont abrogé. C'est grâce aux sénateurs si nous avons pu faire les fermes éoliennes.

**Monsieur BLONDIAUX**

Maintenant, Monsieur Favennec veut répondre. Un demi-mot, Monsieur, s'il vous plait.

**Monsieur FAVENNEC**

Nous n'allons pas faire de technique parlementaire. C'est la commission mixte paritaire, qui rassemble des députés et des sénateurs, qui se sont mis d'accord effectivement sur le texte que vous connaissez maintenant. D'autre part, puisque nous parlions de démocratie, je suis venu pour avoir des réponses sur les questions dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire les conséquences, notamment en matière de santé humaine. Ce serait également une bonne chose que nous puissions aborder ce problème, pour l'ensemble de l'information de la salle.

**Monsieur QUINTON**

Il ne faut tout de même pas oublier que lors du premier passage à l'Assemblée nationale, vous avez bien voté contre les fermes éoliennes.

**Monsieur FAVENNEC**

Non, je me suis justement opposé à cet amendement. Si vous le désirez, nous retrouverons le débat du journal officiel.

**Monsieur QUINTON**

Nous pourrions également vous contredire à ce sujet. Vous avez bien voté contre les fermes éoliennes.

**Monsieur FAVENNEC**

Pas du tout. Si vous le désirez, nous allons retrouver les extraits des débats et vous pourrez le voir.

**Monsieur QUINTON**

Je crois que vous serez déçu.

**Monsieur FAVENNEC**

Non, c'est vous qui le serez.

**Monsieur BONNEAUD**

S'il vous plait, je pense que le sujet de ce soir n'est pas de refaire les débats parlementaires, même si je reconnais qu'ils pèsent sur les décisions et sur ce dont nous discutons ce soir. Je vous propose de passer au second thème et que nous commençons par vous faire un rapide résumé des questions et des quelques éléments de consensus qui ont pu sortir sur le thème de l'impact des lignes à très haute tension sur la santé humaine. Je passe la parole à Loïc Blondiaux.

## **Quels sont les impacts des CEM sur la santé humaine ?**

**Monsieur BLONDIAUX**  
**CNDP THT**

Nous nous sommes aperçus qu'il s'agissait de l'une des questions qui se trouvaient au cœur de ce débat. Nous l'avons abordée lors de notre dernière réunion thématique à Châteaugiron, le 11 janvier. Des spécialistes Français et étrangers sont venus faire un état lieux des connaissances sur ce sujet complexe et source de nombreuses inquiétudes. Les questions sont : connaissons-nous les effets des champs électromagnétiques sur la santé ? D'une part les études en laboratoire sur des animaux, n'ont pas permis de constater des effets biologiques sur la santé de ces animaux. En revanche, des études épidémiologiques et notamment celles très récentes et très médiatisées du Dr Draper, montrent une augmentation statistique significative des leucémies des enfants. Les experts constatent cette association, mais ne savent pas expliquer cette causalité directe ou indirecte et ils invitent néanmoins à la prudence. Il faut noter que nous manquons en France d'études épidémiologiques. Nous savons que l'INSERM tient un registre national des hémopathies malignes d'enfants qui va être amélioré avec une attention particulière pour les populations vivant à proximité des lignes, mais les résultats ne seront pas disponibles à l'échéance de la ligne THT qui nous concerne. Il n'y a donc pas de certitude scientifique, mais le doute existe et l'inquiétude est forte.

Dans ce cas, n'est-il pas prudent d'appliquer le principe de précaution ? Mais comment le faire dans ce cas précis ? Si l'OMS préconise ces mesures, elle ne statue pas sur leur contenu précis qui est de la responsabilité de chaque pays. Il revient aussi aux autorités de déterminer le niveau de « risque acceptable ».

Voilà donc, ce qui s'est dégagé des précédentes réunions.

**Monsieur BONNEAUD**

Je pense que nous allons avoir des questions sur cette thématique.

**Monsieur DODARD, Président de l'association Le Pylône de Mayenne**

Nous avons fait un cahier d'acteur concernant exclusivement l'impact des lignes THT sur la santé humaine. Monsieur Blondiaux a relativement bien résumé ce qui s'est dit au niveau de la réunion de débat public de Châteaugiron et je complèterai en disant la DGS préconise tout de même de ne pas construire de nouvelles habitations sous les lignes existantes. J'en appelle aux députés, à Monsieur Favennec encore, pardonnez-moi, mais étant donné que la DGS préconise de ne plus construire sous les lignes, il faudrait qu'il soit interdit de déposer des permis de construire. Or aucune loi n'interdit actuellement de construire sous ces lignes. Nous pourrions toujours trouver des gens qui sous des prétextes financiers seront tentés d'aller habiter sous ces lignes alors qu'ils n'auront pas forcément la connaissance des risques qu'ils encourent. Monsieur Favennec, j'en appelle à vous pour faire quelque chose dans ce domaine. Il faut savoir que l'étude Draper montre que dans un rayon de 200 mètres de part et d'autre d'une ligne, le risque pour un enfant de contracter une leucémie est 73 % supérieur à un autre environnement où il n'y a pas de ligne. Voilà ce que je tenais à ajouter sur le domaine.

Je voulais également rappeler la définition de la santé par l'OMS : « La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement à une absence de maladie ou d'infirmité. » Nous voyons donc là qu'il s'agit du prémisses du principe de précautions que nous devrions adopter en ce qui concerne les lignes et si nous extrapolons un peu, sur cette définition, quoi que nous en disions aujourd'hui, il est difficile de prouver, lorsque quelqu'un dit qu'il a mal à la tête, lorsqu'il habite sous une ligne à haute tension, n'est aujourd'hui pas reconnu, RTE ne reconnaît pas cette gêne provoquée. La seule gêne que reconnaît RTE aujourd'hui vis à vis des lignes à haute tension est la gêne visuelle. Il s'agit bien de la seule gêne que vous reconnaissez, Monsieur Herz ?

### **Monsieur BLONDIAUX**

Juste un mot pour dire que l'étude Draper est en ligne sur notre site, avec les commentaires qu'elle a suscité et nous avons fait en sorte qu'elle soit traduite, vous pouvez la lire, elle est actuellement disponible.

### **Monsieur DODARD**

Comment pouvons-nous aujourd'hui en être là vis-à-vis des lignes ? Une seule gêne est reconnue par RTE, alors qu'une gêne est perceptible à chaque instant sous une ligne, et chacun peut le constater, le bruit. Une ligne fait toujours du bruit, et cela est pire encore en ce moment, avec le brouillard, nous avons des niveaux sonores assez impressionnants et qui provoquent du stress pouvant avoir des conséquences sur la santé des individus qui vivent à proximité. Il faudra bien que tout cela soit reconnu un jour. Nous savons que les normes françaises ne servent à rien, puisque que nous ne pouvons pas trouver sous une ligne des niveaux de champ magnétique qui soit le minimum acceptable par la norme. La norme autorise d'aller jusque 100 microteslas alors que nous arrivons sous une ligne au grand maximum à 30 microteslas. Nous avons donc une norme qui ne sert à rien du tout.

### **Monsieur HERZ**

Le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France préconise de donner un cadre réglementaire aux limites d'exposition du public aux champs magnétique, ce qui a été fait dans le seul cas des lignes électriques. Elle demande d'encourager la mise en œuvre coordonnée d'études expérimentales et de mettre à disposition l'information : nous avons réalisé une brochure disponible sur notre site Internet.

La loi Solidarité renouvellement urbain de 2002 et un décret d'application de cette loi fait que de dispositif permet aux Préfets d'instituer des servitudes sous les lignes pour empêcher la construction de nouvelles habitations ou de nouveaux établissements recevant du public, une liste de ces établissements est décrite dans le décret. C'est donc une faculté qu'a le Préfet pour éviter que l'urbanisation ne rejoigne les lignes électriques.

Vous dites que nous ne reconnaissons que la gêne visuelle. Vous avez parlé du bruit et il est vrai que les lignes font du bruit, mais il y a une réglementation en France qui prévoit que l'émergence, c'est-à-dire le supplément de bruit par rapport au bruit ambiant ne doit pas être de plus de 3 décibels le jour et 5 la nuit. RTE respecte bien sûr cette réglementation, ceci est mesuré en limite des habitations.

Vous avez enfin évoqué les normes en disant qu'elles ne servent à rien. Je dirais qu'il ne s'agit pas de la faute des normes, si les valeurs de champs électromagnétique mesurées sous les lignes sont

inférieures au niveau de ces normes. Je rappellerais tout de même l'origine de ces normes, il ne s'agit pas de normes françaises, mais de l'application d'une recommandation européenne, celle que le Conseil supérieur d'hygiène publique de France demande justement de donner un cadre réglementaire. Ce cadre réglementaire existe pour les lignes électriques. Cette recommandation européenne se base sur l'avis des instances sanitaires internationales, notamment la commission internationale sur la protection des rayonnements non ionisants, qui prévoient « un haut degré de protection de la santé des populations », je cite la recommandation européenne. Cette recommandation prévoit également l'examen régulier par des comités d'experts pour savoir s'il faut modifier les niveaux valeurs limites. Un réexamen a eu lieu en 2002 et a conclu qu'il n'était pas nécessaire les modifier. Nous avons donc cette recommandation européenne qui est celle des instances sanitaires internationales, qui est traduite en droit français réglementairement, mais uniquement pour les lignes électriques qui ne représentent quand même que le quart de l'exposition au champ magnétique et que RTE applique bien entendu.

### **Monsieur GASTEL, Le Rocher, La Dorée**

On nous parle du principe de précaution, comment l'appliquer et le faire dans ce cas précis, les impacts de l'électricité ? il y a plusieurs moyens de produire de l'électricité, mais deux moyens de le transporter : nous pouvons transporter l'énergie d'un centre de production important vers un centre de consommation industriel, par exemple, par le biais d'une ligne à haute tension, mais il y a également un moyen beaucoup moins évident au premier abord : prenez l'exemple du Havre qui reçoit chaque jour des pétroliers qui amènent du pétrole, le pétrole part en raffinerie, il est ensuite acheminé par voie ferroviaire, routière ou fluviale vers d'autres centres industriels ou il est transformé en essence ou en électricité dans les centrales thermiques. Donc nous pourrions, si nous le voulions, transporter l'énergie électrique d'une autre manière, nous pourrions, comme cela nous a été expliqué à la réunion de Landivy, transformer aux heures creuses l'énergie électrique pour en faire de l'hydrogène qui peut être transporté vers plusieurs centres de production et être ensuite brûlé dans les centrales thermiques. Ce principe est tout à fait fiable et réalisable à notre époque et je voudrais justement demander aux Messieurs de RTE, parce qu'ils nous disent souvent qu'ils ne connaissent pas les problèmes des producteurs que sont EDF, mais je pense qu'ils sont tout de même capables de nous dire qu'une centrale thermique coûterait moins cher qu'un EPR.

### **Monsieur BONNEAUD**

Nous revenons sur cette question. Souhaitez-vous répondre à ce sujet ?

### **Monsieur HERZ**

S'agissant des prix de la production, certains chiffres ont été annoncés par le ministère de l'Industrie et je vous renvoie donc sur leur site. Je voudrais ajouter que vous avez parfaitement raison concernant l'hydrogène, dans d'autres fonctions, en 1995, j'avais eu l'occasion de rencontrer des Japonais qui avaient lancé un énorme programme de recherche sur l'hydrogène, le *World Energy Network*. Il paraissait à l'époque complètement fou de vouloir remplacer toute la chaîne pétrolière par de l'hydrogène en produisant ce dernier, non pas par des centrales au fuel, mais par l'électrolyse de l'eau avec du photovoltaïque. Ce projet était tout à fait intéressant, il s'agissait d'une vision à long terme. A l'époque, j'avais alerté le ministère sur ce programme de recherche parce qu'à travers ce programme qui n'avait pas d'application réaliste à court terme, les Japonais voulaient développer une recherche dans ce domaine pour, à très long terme, avoir une certaine compétitivité. L'hydrogène est donc un élément très intéressant pour l'avenir.

**Monsieur BONNEAUD**

D'autres questions ?

**Monsieur BLONDIAUX**

Vous souhaitez revenir sur le sujet ? Pas trop longuement.

**Monsieur GASTEL**

Nous avons effectivement un gros problème avec l'électricité : nous ne pouvons pas la stocker. Par exemple, une centrale nucléaire qui tourne à faible régime l'été, si la consommation est très faible, elle peut produire l'hydrogène qui lui serait stocké, contrairement à l'électricité qui doit être consommée au moment où elle est produite. De plus, l'hydrogène brûlé dans une centrale thermique ne produit aucun polluant. Cela pourrait donc être un système palliatif.

**Monsieur BONNEAUD**

Je vous remercie de votre présentation, mais nous allons tenter de nous concentrer sur le thème de l'impact de la santé, parce que ce thème est également important.

**Monsieur BLONDIAUX**

Nous reviendrons sur les alternatives techniques ensuite.

**De la salle**

Juste une question, j'avais entendu parler d'interdiction de construire sous les lignes ou à proximité des lignes et je pense qu'il s'agit d'une sage précaution. Mais ne pourrait-on pas à l'inverse interdire les lignes THT au-dessus de l'habitat existant ? Cela serait également une sage précaution.

**Monsieur HERZ**

Il s'agit d'une idée tout à fait intéressante puisque dans le cadre de ce débat nous avons dit que nous nous engagerons à ne pas surplomber les habitations et les bâtiments d'élevage à l'occasion de la nouvelle ligne, et à maximiser les distances aux lignes. Cela étant, je voudrais dire que lorsque le législateur a voté cette loi permettant aux préfets de limiter l'urbanisation à proximité des lignes, ce n'est pas pour des raisons de santé liées aux champs électromagnétiques, puisque nous sommes en dessous des valeurs recommandées par l'Union européenne et les instances internationales.

*Protestations de la salle*

**Monsieur HERZ**

Je suis désolé, vous pourrez trouver cela dans les débats parlementaires, le législateur a souhaité empêcher des cas difficiles où l'urbanisation vient sous les lignes comme nous le rencontrons trop souvent, par exemple, en Ile-de-France et où nous arrivons à des situations compliquées qui ne sont pas nécessaires.

**Monsieur BLONDIAUX**

Pourquoi est-ce compliqué ?

**Monsieur DESQUILBET**

En fait, la plupart des lignes arrivent, notamment, et Olivier y faisait référence en région parisienne, le plus près possible des villes et qui vont éclater ensuite avec des niveaux moyenne tension pour aller alimenter une population très dense. Ces lignes moyennes tension sont en général construites en souterrain. Les lignes aériennes qui ont été construites dans les années 60 ou 70, étaient faites dans des endroits où il n'y avait pas d'habitations. La pression de l'urbanisation de ces centres urbains a fait que des villes se sont développées et nous avons constaté que les terrains valent moins cher sous les lignes. Des promoteurs ont donc acheté les terrains, construit des maisons, les ont vendues pas cher à des personnes qui avaient pas des revenus importants et qui étaient tout heureux d'acheter des maisons pas chères sous les lignes.

Ceci conduit à deux soucis : il y a un problème de qualité de vie pour ces personnes qui vivent sous les lignes, et nous le reconnaissons tout à fait, mais il existe également un autre souci pour nous, exploitant du réseau. Nous avons besoin d'accéder à nos ouvrages, nous faisons des contrôles périodiques, nos agents montent – nous les appelons les lignards, vous en avez peut-être vu, cela est relativement médiatisé et il s'agit de l'un de nos métiers dont le grand public entend le plus parler – ils possèdent des vélos spécialement adaptés pour parcourir toutes les lignes électriques et surveiller que le matériel se comporte bien. Les vibrations éoliennes, les effets de chaud, de froid entre le jour et la nuit, des dilatations et des usures interviennent. Nous voulons donc avoir accès aux ouvrages, repeindre les pylônes, etc.

Nous nous rendons compte que cela n'est pas facile lorsqu'un pylône se trouve au milieu d'un jardin. En région parisienne, nous rencontrons parfois des personnes qui bâtissent un garage à l'interne du pylône. Ils rangent leur voiture entre les quatre pattes et mettent des planches tout autour. Ensuite, nos gars qui viennent repeindre le pylône, ne peuvent pas y accéder. Ce sont donc des problèmes tout bêtes, tout pratiques d'accès aux ouvrages.

**Monsieur MORAND, collectif Mayenne Survoltée**

Je voulais apporter une petite rectification par rapport à l'OMS, mais j'aimerais auparavant faire une petite observation, mettre l'accent sur la différence de moyens entre EDF et RTE d'un côté et les personnes et associations opposées au projet de l'autre, y compris jusque dans le débat public. Devant les Messieurs qui représentent RTE se trouve un moniteur, et lorsque des questions leurs sont posées, les réponses apparaissent sur le moniteur. Je pense que cela part d'une bonne intention de la CPDP pour que le public ait un maximum d'information, mais il faut tout de même savoir que les personnes de RTE ne sont pas là en tant que techniciens, je pense qu'ils d'abord présents en tant que commerciaux, pour vendre un produit.

Maintenant, s'agissant de l'OMS, j'étais à la tribune à Châteaugiron et une personne dans la salle a posé une question sur les relations entre l'OMS et l'AIEA, l'Agence Internationale de l'Energie Atomique. La personne de l'OMS a répondu que les seules relations qu'ils avaient étaient que ces deux organismes appartenaient à l'ONU, suite à quoi j'ai dit qu'il y avait des accords depuis 1968 empêchant l'OMS de publier des rapports s'opposant au développement de centrales nucléaires. La personne de l'OMS n'a pas répondu, elle n'a pas démenti ce que j'ai dit. Par contre, un quotidien bien connu du Grand Ouest de la France a rapporté les faits différemment, c'est-à-dire que les répliques sont inversées, ce qui voudrait dire que la personne de l'OMS a démenti les accords de 1958, ce qu'elle n'a pas fait. Nous pouvons pourtant le vérifier dans le compte-rendu de la CPDP. Il me semblait qu'il était important de le souligner ici.

Concernant ce même quotidien, nous avons à plusieurs reprises tenté de faire passer des communiqués de presse. Soit ils n'ont pas été publiés, soit ils ont été erronés. Je dis ceci pour illustrer la différence de moyens. Il est vrai que nous devons comprendre ce quotidien, se mettre à sa place : lorsque l'on publie de pleines pages de publicité pour EDF, il ne reste pas beaucoup de place pour les personnes qui s'opposent au projet EPR/THT.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Voilà donc pour cette mise au point qui sera versée au débat. Il serait bien que nous prenions une question portant sur les problèmes de la santé.

### **Monsieur BOUTTIER-LOCHU, Châtillon-sur-Colmont**

J'ai plusieurs petites choses, très rapides, à aborder. Au niveau des normes, il faut tout de même savoir que le Parlement européen préconisait une norme de 0,2 microteslas pour les champs électromagnétiques. Actuellement, la norme en Suède est à 0,2 microteslas, contre 100 microteslas en France.

Seconde chose, par rapport au principe de précaution, parce que cela me paraît très important. Nous voyons au fur et à mesure des différents débats qu'il y a beaucoup de zones d'ombre à propos de la santé. Certains disent « Il n'y a pas de problème, nous pouvons continuer à faire des lignes très haute tension », nous savons bien, nous commençons à le voir et certains scientifiques, y compris à Châteaugiron, nous disaient que des choses sont importantes, des études, telles que celle de Draper, montrent qu'il y a des zones d'ombres à creuser. Nous devons donc mettre tous les moyens au niveau de la recherche médicale pour que nous en sachions plus à ce sujet. Nous pourrions à la limite le comprendre pour les lignes actuelles, pourtant une nouvelle ligne nous est aujourd'hui proposée. Une nouvelle ligne qui n'est justifiée, et cela nous a encore été dit aujourd'hui, que par la construction d'un EPR. Cet EPR servira à produire de l'électricité alors que nous n'en n'avons pas besoin, cela a bien été expliqué dans la première partie. Nous n'avons pas besoin d'EPR, donc nous le faisons simplement pour éventuellement se réabonner à l'énergie nucléaire pour des dizaines ou vingtaines d'années, chose que nous ne voulons pas. Nous faisons un EPR pour exporter de l'électricité, parce que, bien évidemment, lorsque l'électricité sera produite, elle sera exportée à perte, parce que les déchets restent en France, le démantèlement des centrales va devoir rester en France, donc à la charge des contribuables.

Cette nouvelle ligne THT n'est justifiée que par l'EPR alors qu'il n'est lui-même pas justifié. La ligne n'étant donc pas du tout utile, appliquons le principe de précaution. Nous avons des zones d'ombres, des risques pour la santé et si nous n'avons pas besoin de cette ligne, ne la faisons pas. Continuons la recherche et essayons de trouver des solutions, des réponses pour les autres lignes. Ceci me paraît important. Il est évident qu'il est important pour une entreprise de construire des lignes, nous avons vu un graphique tout à l'heure qui nous montrait que cela était en excroissance, et le profit de RTE est donc très important. Il s'agit d'intérêt et c'est pour cela qu'il est étonnant que ce soit à chaque fois RTE qui nous réponde, parce qu'eux ont intérêt à ce qu'il y ait cette ligne.

Dernier petit point au niveau des élus d'une façon générale, vous êtes justement en train d'expliquer que les habitants des maisons, sous des lignes actuelles ou futures, auront des problèmes de santé, visuels, etc. Vous avez parlé de bruit, vous avez bien dit qu'il s'agissait d'un problème pour les habitants ? Ne parlons que du bruit bien qu'il y ait tout le reste. Quelle personne politique, que ce soit au niveau d'une mairie, au niveau d'un canton, d'un département et bien évidemment au niveau du pays, accepte – et cela me paraît complètement inconcevable, de prendre le risque pour quelque

chose d'inutile de geler ou de réduire les activités sur toute une zone, tout un couloir de ligne, au niveau des risques sur la santé vis-à-vis des habitants, des risques sur la santé vis-à-vis de l'agriculture ? Mayenne Survoltée va organiser le 10 février une réunion d'information pour parler de tous ces problèmes avec un géobiologue, à Désertines et ensuite à Bourgon. Ces risques importants existent et comment peut-on, lorsque l'on est un élu, vouloir le développement d'une commune, d'un canton ou d'un département et en même temps accepter de geler un territoire, de gâcher toutes les maisons actuellement construire et toutes les maisons et entreprises futures ? Au niveau du pays, nous nous retrouverons, le jour où nous aurons réussi à apporter preuve complète que cela est dangereux, avec des territoires complètement gelés.

### **Monsieur HERZ**

J'ai déjà dit à ce sujet que la réglementation et la loi pour limiter l'urbanisation sous les lignes n'étaient pas liées à des questions de santé, cela n'était pas à l'esprit du législateur. J'aimerais réfuter l'idée selon laquelle, plus nous faisons de ligne, plus cela serait important et plus nous ferions de profit. Je voudrais dire que nous construisons parce que nous avons une obligation de service public qui est de raccorder les producteurs et de permettre leur insertion dans le réseau. Nous ne faisons donc pas cette ligne pour notre plaisir. Par ailleurs, RTE n'est pas là pour faire des bénéfices, l'entreprise est sous le contrôle de la Commission de régulation de l'énergie qui fixe les tarifs d'accès au réseau en fonction de nos coûts. Il n'est donc pas question de profits.

Je vais revenir sur les questions relatives à la santé. Vous avez évoqué une norme en Suède, je n'ai personnellement pas connaissance de normes dans ce pays. Lorsque je regarde l'ensemble des documents de l'OMS ou autres, je ne vois pas de normes en Suède, applicables aux lignes électriques avec 0,2 microteslas en permanence. Par ailleurs, je voudrais expliquer un peu comment cela fonction au niveau du Parlement européen. A la différence du Parlement français qui a le droit d'initiative, qui peut faire des propositions de lois, le Parlement européen n'en a pas. Donc, en 1994, la seule façon que ce Parlement avait pour faire bouger les choses au niveau de la Commission européenne était une résolution qu'il a prise. A la suite de cela, la Commission européenne a travaillé, a interrogé des experts sanitaire et a proposé une recommandation en 1998 qui est repassée devant le Parlement qui l'a amendée et qui a été publiée sous la forme actuelle que j'évoquais tout à l'heure.

Vous évoquez par ailleurs la précaution, RTE applique ce que préconise le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France, comme je le disais tout à l'heure, une approche de précaution avec un cadre réglementaire, une estimation des caractérisations d'exposition, l'encouragement de programme de recherche et l'information des populations.

### **Monsieur BOUTTIER-LOCHU**

S'agissant des Parlements européen et français, il faut savoir qu'en effet le Parlement européen ne peut pas donner de lois et fait donc des propositions, mais il y a également au niveau des deux Parlements un travail très important, et vous le savez, de salariés d'entreprises qui ont cette fois-ci un but très lucratif pro nucléaires, qui y travaillent, qui y proposent des services, autant au Parlement de Bruxelles qu'à celui de Paris. Ils se trouvent en permanence dans les couloirs pour en fin de compte influencer, donner de faux arguments ou des informations. A un moment donné, une proposition de loi peut bien sûr arriver, mais elle sera par la suite modifiée par le fait d'informations complètement orientées de certaines personnes.

**Monsieur HERZ**

Les réseaux de transport sont indépendants des entreprises de production, RTE est indépendant d'EDF.

**Monsieur BOUTTIER-LOCHU**

Parfois vous nous dites que vous êtes affiliés à EDF, parfois vous êtes indépendants.

**Monsieur HERZ**

Nous sommes une filiale d'EDF.

**Monsieur BOUTTIER-LOCHU**

Mais une filiale est-elle complètement indépendante ?

**Monsieur HERZ**

Oui. La loi est dérogatoire par rapport au Code du Commerce et indique qu'en matière de gestion du réseau de transport, le seul responsable est le directoire de RTE, avec un président nommé après avis conforme du ministre. Par ailleurs, il existe des réseaux de transport dans d'autres pays européens et vous savez que certains de ces pays n'ont pas d'électricité nucléaire. Nous avons la même problématique que nos autres collègues européens. Nous ne pouvons donc pas dire que tel ou tel lobby du nucléaire joue sur les questions relatives aux lignes électriques.

**Monsieur BOUTTIER-LOCHU**

Si vous êtes indépendants d'EDF, vous pouvez donc très bien lui refuser de construire cette ligne THT. EDF vous demande de construire une ligne, mais vous pouvez la refuser si vous considérez que ce n'est pas utile ou que ce n'est pas intéressant pour vous, puisque vous n'avez pas de profit à la construire, puisqu'il y a des dangers, puisque la population n'en veut pas, puisque vous êtes indépendants. C'est bien cela ?

**Monsieur HERZ**

Nous sommes indépendants d'EDF, mais une loi a été votée en France par le Parlement. Cette loi dit que RTE a obligation de raccorder tous les producteurs, qu'il s'agisse d'EDF ou de producteurs éoliens ou de centrales à gaz. Nous appliquons donc la loi.

**Monsieur LELIEVRE, Mayenne Survoltée**

J'aimerais revenir sur la santé humaine et les études Draper. A Châteaugiron, personne n'a contesté la corrélation statistique irréfutable entre le risque épidémiologique et la présence d'une ligne. Une corrélation statistique est là, je ne vais pas revenir sur les chiffres, je pense que RTE ne la nie pas. Aucun scientifique présent sur Châteaugiron ne l'a nié. Il y a donc bien un risque. Effectivement, RTE se retranche derrière le fait la preuve scientifique d'une causalité THT/santé humaine n'est pas faite. Pourtant, la corrélation statistique est bien réelle.

Seconde remarque par rapport à l'OMS et aux 100 microteslas, je ne reviendrais pas sur ce qu'a dit Hervé Morand tout à l'heure sur l'autocensure de l'OMS. Je pense que l'OMS ne l'a pas nié. Mais

je voudrais juste dire quand même que tous les experts indépendants, je m'avance peut-être, dans le monde, adoptent la norme 0,2 microteslas.

Dernière petite remarque, pardonnez-moi. J'avais juste une petite proposition à faire, parce que pour moi le nucléaire a un gros inconvénient : les déchets. Je propose donc à tous ceux qui pensent que le nucléaire a un avenir en France de prendre un petit bidon de déchets dans leur jardin, ils pourront comme cela le surveiller de très près.

### **Monsieur HERZ**

S'agissant de l'étude Draper, je voudrais dire qu'il ne s'agit que d'une étude parmi d'autres. Depuis trente ans que l'on fait des recherches sur le sujet, il y a eu des centaines d'études. Les études biologiques, comme le disait Monsieur Blondiaux, n'ont rien mis en évidence. Bon nombre d'études épidémiologiques font des corrélations statistiques, certaines observent des corrélations et d'autres non. Entretemps, nous avons beaucoup avancé puisque que la seule question aujourd'hui en suspend est la corrélation statistique relative la leucémie de l'enfant. A plus de 0,4 microteslas. Les instances internationales pluridisciplinaires, toutes les expertises pluridisciplinaires contradictoires ont conclu à l'absence de cancer chez l'adulte, y compris en exposition professionnelle, à l'absence de toute maladie, y compris chez l'enfant au-dessous de 0,4 microteslas. La seule question en suspend est une corrélation statistique sur la leucémie de l'enfant. Certaines études ont montré l'absence de corrélation statistique, notamment la grande étude de Sir Doyle en 1999. L'étude Draper montre une corrélation statistique, + 69 % jusqu'à une distance de 100 mètres des lignes, mais elle montre aussi statistique jusqu'à 600 mètres des lignes. Or à une telle distance, 400 à 600 mètres les niveaux de champs magnétiques sont inférieurs à ceux que nous trouvons dans les domiciles. Draper est donc interpellé et pose légitimement dans son article la question « Est-ce vraiment le champ magnétique qui est en cause à une distance où il est inférieur au niveau de celui des maisons ? » Cela peut venir d'autres facteurs. Comme vous le savez, lorsque nous construisons des lignes électriques, nous avons tendance à regrouper les infrastructures, à les mettre le long des autoroutes, à proximité des zones industrielles et pas des zones habitées. Il se peut donc que cette corrélation statistique soit expliquée par tout autre chose que les champs magnétiques. A une telle distance, les champs magnétiques sont inférieurs à ceux trouvés dans les domiciles.

### **Monsieur QUINTON**

Vous avez sans doute oublié, Monsieur Herz, que des courants vagabonds peuvent aussi occasionner des champs magnétiques à 600 mètres, parfois à 1 kilomètre ou plus. Cela peut également faire partie des problèmes que vous allez bien devoir vous mettre à l'esprit. Il me semble que vous ayez dit lors de l'une des réunions du débat public que vous reconnaissiez tout de même qu'il y avait des problèmes. Mais comme vous n'aviez pas encore trouvé scientifiquement pourquoi le problème se crée, vous le niez complètement. Je pense que vous allez bien devoir un jour vous mettre dans la tête que les problèmes existent, même si nous n'avons pas la réponse scientifique sur la façon dont se crée le problème. Nous allons bien devoir le considérer, y faire attention et ne pas recréer de lignes inutiles. Les exemples sont nombreux : A Coutiches, les enfants dormaient mal lorsqu'ils étaient près de la ligne à très haute tension, alors qu'ils dormaient bien plus loin. Que ce passe-t-il ? Des problèmes très importants au niveau de la composition du sang. Les gens ont arrêté le suivi pour diverses raisons, un jour parce qu'il n'y a plus d'argent, un autre parce qu'ils trouvaient cela trop contraignant. A Châteaugiron, quelqu'un nous a bien expliqué que tant qu'il dormait dans sa maison, qui n'était pas très loin de la ligne très haute tension, il avait des maux de tête et n'arrivait pas à dormir normalement. Il a déménagé et maintenant cela va mieux. Il y a

également tous les aspects stress que vous occultez également et qui sont liés au bruit et aux champs électromagnétique. Vous allez devoir tenir compte également de tout cela un jour. Nous, cette ligne très haute tension qui n'a aucune utilité, nous la refusons complètement et nous n'en voulons absolument pas.

**Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur Herz et ensuite deux personnes qui ont demandé la parole depuis longtemps.

**Monsieur HERZ**

S'agissant des courants vagabonds, ce sont des courants liés au champ électrique, nous en reparlerons lors de la session portant sur les élevages, ce ne sont pas des champs magnétiques.

**Monsieur QUINTON**

Non, les champs magnétiques font également partie des courants vagabonds. Le champ magnétique peut également se conduire dans le sol, car il y a des champs magnétiques dans les lignes enterrées.

**Monsieur HERZ**

Le champ magnétique n'est pas arrêté par les obstacles. Il est donc normal qu'il se propage dans le sol, mais il n'y a pas de raison qu'il se propage plus loin que dans l'air. Par ailleurs, vous évoquiez Coutiches et l'abandon du suivi médical, ceci a été fait à la demande des habitants.

*Protestations de la salle.*

**Monsieur HERZ**

Vous ne pouvez pas dire cela, nous avons tous les éléments qui permettent de confirmer que l'abandon était à la demande des habitants.

*Protestations de la salle.*

**Monsieur QUINTON**

A chaque fois vous nous répondez à ces questions par des mensonges, les gens en ont marre. Arrêtez donc de nous mentir.

**Monsieur HERZ**

Je suis désolé, vous n'avez pas le droit d'utiliser le mot « mensonge », vous devez respecter le débat. Par ailleurs, nous avons des documents émanant par exemple du CNAM, qui dit « Concernant Coutiches, je ne vois rien de particulier. » en parlant des analyses de sang. Vous pouvez contester ce que disent les professeurs d'université...

**Monsieur BLONDIAUX**

Je demande simplement que chacun avance l'argument, parce qu'il est là très difficile de trancher. Nous donnerons ensuite la parole à ceux qui pensent que vous n'avez pas la même interprétation de ce qui s'est passé à Coutiches. Monsieur Herz.

**Monsieur HERZ**

Vous nous dites que nous occulterions des choses. Non, il existe des instances sanitaires spécialistes du sujet. J'ai cité le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France et les recommandations de l'Union européenne, nous suivons ce que nous disent les experts, nous n'allons pas inventer des problèmes à la place des experts que sont le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France et les instances sanitaires internationales.

**Monsieur BLONDIAUX**

Pouvez-vous étayer votre accusation concernant Coutiches, sur l'interprétation ?

**Monsieur HERRIAU**

Il y a effectivement eu bon nombre de polémiques sur Coutiches. Je me suis déjà exprimé à Châteaugiron, mais les habitants ont bien demandé l'arrêt du suivi médical car ils avaient quitté leur habitations, ils ne vivaient plus sur place, les symptômes avaient disparu et donc le suivi médical était inutile. Le problème dont ils étaient atteints semble donc réversible.

D'autres lotissements sont néanmoins concernés, j'ai demandé d'avoir la liste des communes et des habitants exposés et je ne sais pas si nous l'aurons. J'ai également relancé une demande sur les normes. Lors des premières réunions, il avait été dit que les normes seraient disponibles au niveau du site de la CPDP, et là, il se trouve que l'OMS propose une banque de données internationales des différentes normes, mais les normes suédoises en version anglaise ne sont pas téléchargeables, nous pouvons les obtenir en suédois, mais pas en anglais. J'ai donc renvoyé un message à Madame Van Deventer qui ne m'a pas répondu. Je ne sais donc pas où nous en sommes. Si vous pouviez les obtenir et les mettre au clair, nous saurons ce qu'il y a dedans.

**Monsieur BLONDIAUX**

Madame Van Deventer était expert de l'OMS à la réunion de Châteaugiron.

**Monsieur HERRIAU**

Pour revenir sur les servitudes, effectivement, celles qui peuvent être mises en place par le Préfet – mais je ne suis pas certain qu'il y en ait déjà une de mise en place –, sont uniquement là pour permettre l'accès aux lignes et non pas pour protéger les populations. Mais, en 2000, un député, Monsieur Jean-Pierre Blazy avait déposé un amendement à l'Assemblée nationale qui visait à ce que les lignes à haute tension soient considérées comme des établissements classés qui nécessitaient des mesures de protection particulière. Cet amendement est passé en première lecture et il a depuis été bloqué au Sénat, et il ne se passe évidemment plus rien.

**Monsieur BLONDIAUX**

S'agissant de cette histoire de normes, Madame Van Deventer et ses collègues experts dans ces questions, a publié un article très intéressant au début de cette année et nous allons le mettre en ligne. Je ne suis pas certain que la norme suédoise s'y trouve précisément, mais simplement, Monsieur Vecchia devait en parler à Châteaugiron et malheureusement, ceux qui étaient là se souviennent qu'il n'a pas pu terminer son exposé. Il avait prévu de parler de la Suède après la Suisse, mais effectivement il a été coupé en plein vol. Cela se trouvait pourtant dans son cahier des charges.

**Monsieur HERRIAU**

Autrement, il peut être bien de lire le rapport de la Direction Générale de la Santé, lorsque nous le lisons, il y est régulièrement montré qu'il y a des effets possibles sur la santé. Seule une petite phrase est mal formulée et pourrait faire dire qu'il n'y a pas de danger pour la santé. Mais tout le reste est intéressant et comporte des éléments à regarder de près.

**Monsieur BLONDIAUX**

Ce rapport a été versé à la DGS en 2004 et est également disponible sur notre site. Il est, jusqu'en 2004, le point le plus complet sur les études en laboratoire et épidémiologiques.

**De la salle**

*(inaudible)*

**Monsieur HERZ**

Je n'ai jamais dit que je ne le connaissais pas, j'ai dit qu'il était cité dans notre dossier.

**Monsieur DEMAS**

L'OMS a tout de même classé les champs électromagnétiques comme étant potentiellement cancérogènes. Dans une revue féminine, le Professeur Belpomme, cancérologue, fondateur de l'ARTAC, l'Association Française de la Recherche Thérapeutique Anticancéreuse, a une réflexion intéressante « Habiter à proximité d'une ligne très haute tension est une hérésie »

**Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur Herz souhaite répondre à Monsieur Herriau et nous prendrons ensuite une dernière question sur ce thème de la santé humaine et nous passerons ensuite aux problèmes du monde agricole et d'élevage.

**Monsieur HERZ**

Je suis tout d'abord effectivement d'accord avec Monsieur Herriau, le rapport présenté à la DGS est très intéressant, c'est d'ailleurs lui qui a conduit le Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France à prendre la recommandation que j'ai exposée tout à l'heure.

S'agissant de Coutiches, je dirais quelques mots pour ceux qui ne connaissent pas le dossier. Il s'agit d'une ligne électrique dans le Nord qui avait été construite bien avant les pratiques actuelles de concertations sur les lignes électriques. La ligne avait eu régulièrement une autorisation, une déclaration d'utilité publique en 1987. Quelques temps plus tard, en 1989, lorsque nos agents sont venus pour commencer les travaux, ils se sont aperçus que l'ensemble des terrains avaient été vendus et construits. Il y avait donc un certain nombre de lotissements sous la future ligne. Cela a conduit à signer des protocoles tout à fait exceptionnels lié à cette situation qui ne pourrait plus se reproduire aujourd'hui compte tenu des procédures mises en œuvre. Il y avait dans ce protocole un volet immobilier proposant aux propriétaires de se voir racheter leurs biens, sur les 29 propriétaires concernés, 25 ont demandé la mise en vente, 2 ont vendu directement à des tiers, EDF en a racheté 23 et 21 ont été revendues. Il y a donc eu à nouveau des habitants sous les lignes et nous leur avons proposé le suivi médical et ils ont d'eux-mêmes estimé que le suivi médical n'était plus nécessaire.

Vous avez également évoqué l'amendement de Monsieur Blazy. Cet amendement est le même cas d'école, la commune de Louvres en région parisienne où des promoteurs ont acheté des terrains, ont bâti et vendu sous une ligne à 400 000 volts. Nous nous sommes donc retrouvés avec quelques dizaines de pavillons sous la ligne. C'est précisément l'amendement de Monsieur Blazy qui, après un travail fait par le Parlement, a conduit à la possibilité de servitude que j'évoquais tout à l'heure. Cet amendement n'est donc pas du tout resté lettre morte.

Enfin, Monsieur Demas a évoqué la question du cancérigène possible. Il ne s'agit pas de l'OMS mais du Centre International de Recherche sur le Cancer. J'aimerais préciser que « peut-être cancérigène » ne concerne que les substances pour lesquels il pourrait y avoir des corrélations statistiques, mais pas plus d'incidence au niveau du cancer. Deux précisions : cette définition cancérigène possible est uniquement pour la leucémie de l'enfant au-dessus de 0,4 microteslas. Les autres cas de champs électriques ou magnétiques, vous pouvez dire que cela est faux, mais allez regarder le classement du CIRC. Pour les autres cas de cancers, cela n'est pas dans cette catégorie où l'on trouve des produits pour lesquels nous ne savons pas, comme le café qui fait par exemple partie des cancérigènes possibles. Il est très facile, lorsqu'un produit ou un phénomène a un effet, de démontrer cet effet. En revanche, il est extrêmement compliqué de démontrer qu'il n'y a absolument aucun effet, vous vous en rendez bien compte.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur Demas voulait intervenir, puis la parole sera à cette dame qui la demande depuis très, très longtemps. Je vous proposerais de conclure à la suite de cet échange.

### **Monsieur DEMAS**

Pour revenir à Coutiches, l'achat des maisons a été à des prix largement surévalués, la revente à des prix largement sous-évalués. C'est ce que l'on appelle de l'utilisation de fonds publics.

### **Monsieur BLONDIAUX**

La parole est à Madame. Nous sommes sur ce thème depuis 50 minutes et nous en avons encore trois à traiter.

### **Madame KUPPE, Présidente de l'Association Vautorte sous tension**

Je ne vais pas bombarder les gens à coups de microteslas, je n'y connais rien, mais je sortirai cette revue dont a parlé le monsieur tout à l'heure. Nous étions à Châteaugiron et il est question de cette revue de Santé du Professeur Belpomme, je ne crois pas qu'il s'agisse d'une personne ne sachant pas de quoi elle parle. Ce Professeur est cancérologue, Président et fondateur de l'Association Française pour la Recherche Thérapeutique Anticancéreuse. Il répond aux questions posées, par la journaliste. Il parle d'échanges électromagnétiques qui deux effets sur l'organisme : la mutation et la promotion. « La création de mutation peut être produite par deux organismes, le premier est la rupture de l'ADN. » Je pense que cela est très grave, c'est tout de même autre chose que ce que vous avez bien pu dire tout à l'heure, Monsieur Herz. Le Professeur dit de façon juste « La France est un pays retardataire, le cancre de la classe européenne. Il y a une sorte de déni scientifique, politique, administratif et industriel vis-à-vis de l'environnement. » C'est absolument inadmissible, la France est la lanterne rouge en matière de politique environnementale ! Il faut absolument faire appliquer le principe de précaution, il y a une responsabilité de l'Etat qui n'a pas réglementé pour empêcher EDF de construire des lignes à haute tension à proximité des habitations. Voulez-vous

connaître la conclusion de l'article ? « Si vous habitez à proximité de lignes, ou pylônes à haute tension, un seul conseil : déménagez. »

**Monsieur HERZ**

Vous avez effectivement raison sur le fait que les champs magnétiques peuvent provoquer des mutations et des promotions. Cela étant, nous devons voir à quel niveau. Nous parlons ici de champs magnétiques de fréquences extrêmement faibles, puisqu'il s'agit de 50 Hz, donc beaucoup plus faibles que les fréquences de la radio, du téléphone ou de la radioactivité. Ces rayonnements sont extrêmement peu énergétiques et des expériences en laboratoire ont effectivement mis en évidence de genre de phénomène, mais à des niveaux extrêmement élevés, il s'agit de milliers de microteslas et nous ne sommes donc pas du tout dans les ordres de grandeur dont nous parlons ici puisque la réglementation européenne offre un facteur 50 de précaution pour préserver la sante par rapport à l'apparition des premiers effets.

**Monsieur QUINTON**

Nous nous apercevons que Monsieur Herz évolue. Tout à l'heure, il disait qu'il n'y avait aucun effet, il commence à reconnaître l'effet sur l'ADN, il reconnaitra bientôt les effets sur la leucémie que Draper confirme et ainsi de suite. Je pense que Monsieur Belpomme n'est pas le dernier venu. Nous sommes peut-être des ignares, mais je pense que Monsieur Belpomme a beaucoup plus de reconnaissance que nous pouvons le penser. Un professeur qui dit de telles choses est un élément important. Il va bien falloir que ceci soit repris dans le rapport de la CPDP et que RTE tienne compte un jour de ces histoires de champs électromagnétiques qui nous ennuient au niveau santé, les uns comme les autres.

**Monsieur BLONDIAUX**

Tout est enregistré, Monsieur. Une dernière réponse de Monsieur Herz et nous passons au troisième débat.

**Monsieur HERZ**

Monsieur Quinton m'a interpellé. Il n'y a pas du tout de contradiction dans mes propos. Lorsque je dis qu'il y a des effets, je parle de millions de microteslas. A contrario, à quelques microteslas, il n'y a pas d'effet biologique.

**Monsieur QUINTON**

Je pense que nous devons arrêter à ce sujet, Monsieur Herz.

**Monsieur HERZ**

Respectez la démocratie, je ne vous ai pas interrompu lorsque vous avez parlé.

**Monsieur QUINTON**

Ce que vous nous dites est tout de même incohérent.

**Monsieur HERZ**

Je ne vous ai pas interrompu.

**De la salle**

*(inaudible)*

**Monsieur BLONDIAUX**

C'est dommage, l'échange semble intéressant, mais nous n'entendons rien.

**Monsieur HERZ**

Monsieur Belpomme est un cancérologue, vous trouverez des cancérologues qui diront autre chose, notamment ceux qui ont contribué aux travaux du Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France.

**De la salle**

Il est sourd, il ne veut rien entendre !

**Monsieur BLONDIAUX**

Une toute dernière intervention, Monsieur Demas. Et je vous demande de clore réellement ce débat après cet échange.

**Monsieur DEMAS**

Dans toutes les études épidémiologiques qui existent, il y a ce que nous appelons le pourcentage de risque acceptable. Toutes les études épidémiologiques acceptent un risque de 1 pour 1 million. Dans l'étude Draper nous sommes à 38 pour 1 million. Nous avons donc 38 fois plus de raisons de ne pas faire cette ligne.

**Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur, vous qui n'avez jamais pris la parole, peut-être pouvez-vous poser la dernière question de ce débat.

**Monsieur ROBINARD, COEDRA et Association La Passiflore, Fougères**

Nous sommes ici en voisins, pour la même cause. Ce débat sur la santé n'est pas simple, nous le savons bien. Ceci dit, le principe de précaution est aujourd'hui inscrit dans la Constitution et si les mots ont un sens, nous devons nous en servir. Nous avons fait un cahier d'acteurs au dernier moment, la Commission le sait, et je voudrais dire que l'étude Draper n'est effectivement pas la seule, mais qu'elle pose tout de même un certain nombre de problèmes et de questions. L'excès de risques est avéré par cette étude et je pense que l'un des problèmes que nous avons en France actuellement par rapport aux lignes à très haute tension, et nous sommes bien placés parce que nous avons également Flamanville/Domloup, c'est qu'il n'y a pas d'études épidémiologiques de grande envergure en France actuellement. Conclusion, avant tout projet de ligne à très haute tension, faisons un moratoire, faisons les études et les recherches, nous sommes absolument pour la recherche et tirons ensuite les conclusions. Nous nous apercevons que l'opportunité de l'EPR et de la ligne à très haute tension n'est pas avérée. Je fais là une incidente sur les propos de Messieurs Herz et Desquilbet, Je déplore que le dossier de RTE versé au débat public, et je le leur ai déjà dit auparavant, ne contienne pas de scénario autre que celui de l'EPR à Flamanville. Je sais bien, vous l'avez dit, que vous répondez à une demande. Mais je vous rétorque la chose suivante :

vous faites des déclarations dans la presse et les médias, où vous proposez 150 000 mégawatts à côté de Saint-Brieuc, par exemple. Vous le faites. En outre, vous proposez dans d'autres communiqués, à partir de 2009, 2010, de créer des outils de production de 1000 mégawatts par an. Rien ne vous empêche donc de présenter d'autres scénarios ou de répondre à la demande de l'EPR à Flamanville. Nous sommes prêts à discuter sur ce point si vous le désirez.

**Monsieur BLONDIAUX**

Tout ceci est intéressant, Monsieur Robinard, mais je vais vous demander d'être court.

**Monsieur ROBINARD**

Je terminerai là-dessus. Un gros problème se pose en matière de santé publique en particulier : aujourd'hui, juridiquement, il n'existe pas de définition juridique de ce qu'est un couloir de ligne à très haute tension. Tout à l'heure, Jean-Charles Herriau a rappelé l'amendement Blazy qui n'avait pas abouti et je pense que l'urgence actuelle est de reprendre cela de façon à définir de façon sanitaire la notion de couloir de ligne à très haute tension. En l'absence de cette définition, sur le plan juridique, ne faisons pas la ligne Cotentin-Maine.

**Monsieur BLONDIAUX**

Merci, Monsieur Robinard. Je pense que cela n'appelle pas de réponse, il s'agissait d'une intervention destinée à éclairer le débat.

Nous allons donc passer la parole à notre collègue Jean-Paul Vellaud qui s'est spécialement chargé avec Jean-Bernard Mabilais qui n'est pas là de la réunion sur l'impact de la très haute tension sur l'élevage. C'est lui qui va vous présenter la problématique de cette réunion.

## **Les lignes THT ont-elles une incidence sanitaire sur les animaux d'élevage ?**

**Monsieur VELLAUD**  
**CNDP THT**

Je vais effectivement rappeler en quelque sorte ce qui s'est passé à Saint-Lô, le 29 novembre dernier, puisque la réunion était consacrée à l'impact sur l'agriculture et les élevages. Nous avons invité des spécialistes pour discuter sur le sujet car l'élevage est une activité très importante dans tout le périmètre de la ligne THT. De plus huit cahiers d'acteurs ont relevé ce thème qui a également suscité 10 % des questions qui nous sont parvenues. Une première question se pose : Les courants parasites générés par les champs électromagnétiques ont-ils des impacts sur les animaux ? De quelle nature et de quelle ampleur ? Existe-t-il des solutions techniques pour y remédier ? La mise à la terre des bâtiments est-elle satisfaisante ? Le phénomène physique qui produit des courants parasites ou vagabonds est bien connu et également reconnu des différents acteurs.

Lors de cette réunion du 29 novembre dernier RTE a annoncé qu'il réalisera des diagnostics électriques préalables des installations agricoles proches du projet de ligne. Enfin, information importante pour le monde agricole, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a annoncé la reprise des travaux du GPSE, Groupement Permanent pour la Sécurité Electrique dans les élevages agricole et aquacoles, créé à l'initiative de la Confédération Paysanne pour régler les litiges autour de cas concrets. Ce groupe a associé de 1997 à 2003 des organisations professionnelles agricoles, des agriculteurs, des vétérinaires, des chercheurs, EDF et RTE. Il va donc être relancé et ses travaux vont pouvoir se poursuivre.

Quels sont les engagements de RTE vis-à-vis du monde agricole, évoqués en particulier lors de cette réunion du 29 novembre ? S'agissant de la ligne très haute tension et de la pratique agricole, la plupart des organisations professionnelles agricoles et les trois chambres d'agriculture se sont également impliquées, que ce soit au niveau des cahiers d'acteurs ou des participations aux réunions. Les questions qui ont été évoquées à ce sujet sont : Avant la construction de la ligne, comment se fait la définition du tracé et l'implantation des pylônes pour tenir compte des spécificités des cultures et des zones traversées ? Lors de la construction, comment limiter les perturbations et comment indemniser les dommages ou pertes de revenus éventuels ? Quelles contraintes techniques impliquent les lignes THT sur l'exploitation agricole ? Comment les réduire ?

Enfin, le cadre national d'indemnisation peut-il être complété, pour la ligne THT, d'un protocole spécifique tenant compte de la spécificité des territoires traversés et des productions végétales locales ?

Voici en quelques sortes le résumé des travaux qui se sont déroulés le 29 novembre dernier.

**Monsieur BONNEAUD**

Y a-t-il des réactions dans la salle ou à la tribune ?

**Monsieur BLONDIAUX**

Peut-être Monsieur Lamy qui n'a pris la parole qu'une seule fois jusqu'à présent.

**Monsieur LAMY, vétérinaire sanitaire à Granville**

Je vous prie de me pardonner, mais le rapport sur ce qui a été dit à Saint-Lô n'est pas très juste. Il y a eu des évocations beaucoup plus importantes, dont une ferme qui a complètement mis la clé sous la porte dans le sud-Manche. De plus, il a été évoqué la difficulté extrême, je dis bien extrême, de pouvoir isoler complètement une exploitation agricole compte tenu que dans le nord Cotentin, beaucoup de fermes ont construit leurs stabulations avec malheureusement pour support des poteaux EDF qui ont simplement été sectionnés et mis au sol. Le milieu est en outre extrêmement agressif et il faudrait en permanence un technicien par ferme pour contrôler complètement l'exploitation, surtout en milieu élevage. Ce qui est pratiquement impossible.

D'autre part, nous parlons simplement d'effets directs, mais il y a également des effets indirects qui sont en particulier microbiens, ils sont dans les salles de traite à partir du moment où il y a un problème, il y a immédiatement des mammites à la traite et à partir du moment où le germe est là, RTE répond systématiquement « Oui, vous avez des mammites parce qu'il y a tel germe », ceci est invraisemblable.

**Monsieur BONNEAUD**

RTE souhaite-t-il apporter une réponse ?

**Monsieur DESQUILBET**

Je n'ai pas bien compris l'histoire du germe. Pouvez-vous expliquer un peu plus ?

**Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur Lamy, essayez d'être plus explicite, mais en restant bref.

**Monsieur LAMY**

Cela prouve que vous ne mettez effectivement pas souvent le pied dans une salle de traite, première remarque. Effectivement RTE n'est pas obligatoirement en cause, parce qu'il peut y avoir d'autres causes de déperdition électrique dans les salles de traite, mais à partir du moment où vous avez un troupeau perturbé à la salle de traite, il ne faut oublier que le troupeau est renouvelé tous les deux ans et que deux fois par an, vous introduisez de nouvelles parturientes en groupe. Si elles sont perturbées à ce moment-là, leur carrière est complètement terminée pour la bonne raison qu'il y a des séquelles mammaires de sclérose due au germe. Lorsque vous avez une mammité dans une ferme, vous sélectionnez du fait des traitements les germes qui sont de plus en plus résistants et à ce moment-là vous arrivez à un problème qui est très difficilement soluble. L'animal est donc réformé et il faut en tenir compte. Les maladies nosocomiales dans un hôpital représentent exactement la même chose ! Dans tout groupe vivant, le problème est le même.

**Monsieur DESQUILBET**

Je peux dire qu'il y a environ 15 000 fermes en France actuellement à proximité de lignes électriques. Il y a de l'ordre de dix problèmes connus. Nous avons interrogé des voisins européens en Espagne, en Angleterre, ils ne connaissent pas de problème. Il y a donc une spécificité française avec très peu de cas où il y a des problèmes. Le GPSE qu'a évoqué Monsieur Vellaud, le Groupe Permanent de Sécurité Electrique, est la mise en œuvre d'une méthode de traitement des soucis que nous pouvons rencontrer. Il a traité quelques cas parmi les dix, un que vous avez cité n'a pas pu être

traité par le GPSE et les autres cas ont été résolus. La méthode consiste à prendre en compte puisque nous regardons l'exploitation sous trois côtés : le côté électrique, où nous vérifions les mises à la terre, la conformité, le fait qu'il y a bien de la ferraille dans le béton et que nous avons bien une équipotentielle qui fait que les animaux ne sont pas soumis à des décharges électriques qui pourraient se produire pour bon nombre de raison dont les lignes à très haute tension peuvent faire partie. Nous regardons également l'état du troupeau, nous faisons des analyses pour voir si les bêtes ont des germes et s'il n'y a pas d'infection dans le troupeau qui pourrait expliquer une partie du problème et nous regardons également la nutrition, la façon dont les animaux sont élevés. Ces points sont examinés par des vétérinaires et des électriciens qui viennent expérimenter, instrumenter, mesurer, discuter avec l'agriculteur, le conseiller. Ils arrivent à résoudre le problème et les exploitations repartent derrière.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Une autre question sur l'impact sur l'élevage, à moins que Monsieur Quinton veuille prendre la parole ?

### **Monsieur QUINTON**

Oui. Je pense que Monsieur Desquilbet oublie un certain nombre de choses. La première que tout citoyen doit savoir est que lorsque vous avez une ligne très haute tension et un fil électrique, que ce soit pour une clôture ou un fil barbelé, vous pouvez toucher au fil, vous sentirez le courant, même si le courant électrique est débranché au niveau du secteur. Très souvent, lorsque qu'une ligne très haute tension est au dessus ou à proximité d'une clôture, d'un barbelé ou d'un fil, vous aurez du courant dans le fil, ce qui est déjà un problème très important. Ce courant stresse chez animaux pour aller manger, ils ne mangeront pas à volonté, seront en sous-alimentation et produiront moins. Un animal stressé est comme un humain, il a un risque de maladie, beaucoup plus important. Lorsque Monsieur Lamy et Monsieur Desquilbet parlent de germes, un animal stressés ne résistera pas à l'attaque d'un germe et le germe se développera plus, provoquera des mammites, des réformes importants. Je pense que vous allez devoir vous mettre également cela dans la tête.

Autre chose, il faut également savoir que lorsque l'on travaille avec des outils sous une ligne très haute tension, il y a eu des exemples EDF et RTE dans la Manche, de gens qui ont des pommiers sous une ligne à très haute tension, ils sont venus avec une ramasseuse de pommes, ils ont voulu monter la benne sur l'automotrice pour ramasser les pommes, les gens d'EDF et RTE leur ont dit « Arrêtez, il va arriver un accident, une catastrophe. Il va y avoir un arc électrique. » Là encore, un gros danger. Il paraît également que les pêcheurs ont intérêt à faire très attention s'ils ne veulent pas se retrouver grillés sous la ligne, car les cannes à pêche en carbone font également un bon arc électrique. Voilà donc les dangers que nous pouvons retrouver régulièrement et même si vous nous dites que vous êtes capables de régler tous les problèmes.

### **Monsieur DESQUILBET**

Les hélicoptères également. Vous donnez des conseils, mais je pense qu'il s'agit de recommandations que nous préconisons, nous faisons beaucoup d'information autour de cela. Il est sûr qu'il vaut mieux éviter de pêcher à la ligne avec une canne conductrice et un fil métallique sous une ligne très haute tension, je confirme complètement. Par ailleurs, s'agissant de ce que vous avez évoqué au tout début, le fait qu'une structure métallique par rapport à la ligne électrique va provoquer des poignées de châtaignes lorsque nous le touchons, ceci est réel, s'appelle l'induction et est connu depuis environ 150 ans. C'est parfaitement contrôlé, nous savons que l'animal ne

l'apprécie pas et c'est pour cela qu'EDF a édité une brochure, avec Groupama, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, je crois que RTE n'existait pas à l'époque. Ces phénomènes sont connus, les installateurs électriques les connaissent et lorsque nous avons dit à la réunion de Saint-Lô que nous ferons un diagnostic électrique des installations, c'est bien pour résoudre ces problèmes car des solutions sont connues. C'est ce que nous appelons l'équipotentialité dans notre jargon, le fait qu'en faisant des connexions, nous mettons tout au même potentiel et il n'y a plus de poignées de châtaignes. Le problème est que si vous avez un bâtiment qui est isolé par rapport au sol, vous pouvez ressentir le courant, si vous le reliez à la terre, il n'y en a plus. Ce sont des choses simples, mais vous l'avez dit, il y a effectivement quelque chose.

### **Monsieur QUINTON**

Vous pouvez espérer régler les problèmes, mais pourquoi certains agriculteurs rencontrent-ils toujours des problèmes ? Nous avons l'exemple à Saint-Laurent-de-Terregatte, d'autres exemples de producteurs de porcs, les mêmes problèmes se posent en Corrèze. Je pense donc que vous allez bien devoir vous rendre compte des problèmes que cela engendre. Lorsque vous nous parlez de dix fermes, je crois que vous devriez multiplier.

### **Monsieur DESQUILBET**

Vous en avez effectivement cité trois sur les dix. Je pense que nous avons vite fait le tour de la liste. J'ai effectivement constaté que certaines installations très modernes étaient peu sécurisées.

### **Monsieur QUINTON**

Je pense qu'il y a quand même un certain nombre d'autres exploitations. J'en parlais récemment lors d'une réunion. Un agriculteur a vu sa salle de traite dérégulée parce qu'il y avait une ligne électrique à proximité. Je pense que vous ne vous rendez pas compte des problèmes dus à toute la partie électronique qu'il y a maintenant dans le matériel. Que ce soit en salle de traite, sur les tracteurs, sur les voitures, vous savez très bien que cela pose de gros problèmes. Donc, dans une salle de traite qu'on utilise deux fois par jour et qui, si elle est mal réglée, posera des problèmes très importants au niveau de la qualité du lait, engendrera des qualités économiques importantes et je pense que, comme le disait Monsieur Lamy, quelqu'un devra venir vérifier tous les matins, tous les soirs le système électronique pour voir s'il est toujours bien réglé.

### **Monsieur DESQUILBET**

Il y a effectivement beaucoup de problèmes avec les systèmes ultramodernes qui sont installés dans des installations électriques qui ne sont parfois pas au niveau pour les accueillir. Tout simplement en termes de sécurité. J'ai vu des installations électriques dans des fermes qui sont dangereuses et ce n'est pas une question de proximité de la ligne à très haute tension. Chacun son métier, je ne serais pas capable de traire une vache, mais je sais ce qu'est un réseau électrique.

### **Monsieur QUINTON**

Rassurez-moi tout de même, les électriciens qui montent les nouvelles salles de traite sont tout de même des gens compétents ?

**Monsieur DESQUILBET**

Des actions de formations ont été faites, oui bien sûr. Mais je pense qu'il y a également une part de bricolage.

**Monsieur QUINTON**

Il y a des normes dans les salles de traite, tout installateur de salle de traite doit respecter un cahier des charges pour pouvoir le faire. Les installateurs sont obligés de le suivre. Je pense que vous n'allez pas nous dire que des rigolos montent des installations.

**Monsieur DESQUILBET**

Il ne faut pas généraliser. Il y a des cas, mais ils sont rares. Je pense que nous ne devons pas prendre le pire pour le généraliser. Je dis que beaucoup d'installations se passent très bien, où la compatibilité se passe sans soucis. Il y a effectivement des cas où cela ne se passe pas bien, nous les traitons. Nous essayons de manière préventive pour le projet Cotentin-Maine, forts de l'expérience acquise depuis plusieurs années sur les compatibilités entre lignes et élevages, de faire le maximum avant pour que tout se passe bien lors de la construction de la ligne et de la mise sous tension. S'il restait des cas, il y a la méthode du GPSE qui permet de traiter les choses en curatif.

**Monsieur QUINTON**

Comment allez-vous recevoir les gens. Vous devez tout de même savoir qu'il existe plein de cas dans la nature. Faut-il que tous ces cas se regroupent pour avoir un minimum d'écoute de votre part ? S'ils viennent individuellement, comment seront-ils reçus ? Comme des pauvres types qui n'ont pas de problèmes et que vous renvoyez complètement dans les cordes.

**Monsieur DESQUILBET**

Ce n'est pas vrai. Il y a effectivement eu un cas depuis le début du débat public.

**Monsieur BLONDIAUX**

Donnez la parole à Monsieur.

**Monsieur FOREST, Gorrion**

J'étais à Châteaugiron, et un agriculteur a témoigné. Il est aujourd'hui à la retraite et il a toujours eu des problèmes à cause de votre ligne à très haute tension, personne n'a résolu ses problèmes. Il a fait des contrôles, au cours de ces contrôles faits par vos soins, vous avez bien pris le soin de baisser le courant dans votre ligne pour qu'il n'y ait plus de problème. Cette personne a témoigné la dernière fois. Une autre personne a témoigné, un particulier qui n'arrive pas à vendre sa maison aujourd'hui parce qu'il se trouve sous votre ligne. Je m'aperçois donc que lorsque l'on est particulier, l'on peut s'écraser et s'en aller parce que vous ne faites rien.

**Monsieur DESQUILBET**

Vous citez des cas, mais il est délicat de les évoquer puisque les personnes ne sont pas présentes. Nous connaissons ces dossiers, ils sont suffisamment peu nombreux pour que nous les ayons sous la main. J'étais en train de dire lorsque vous avez pris la parole que depuis le début du débat public,

une personne s'est manifestée dans une réunion et a dit « Cela fait des années que j'ai des problèmes » et nous ne le savions pas. Cela me navre à titre personnel, mais il est vrai que cette personne n'était jamais venue voir RTE et dans les trente groupes d'exploitation en France, le directeur du groupe d'exploitation local a la charge de l'entretien des ouvrages et du fait que l'ouvrage soit inséré dans son environnement. C'est en particulier tout l'élagage autour des lignes, l'entretien, la réparation lorsqu'il y a des avaries, le réglage de tout notre système électronique de contrôle du réseau. Ce directeur a également pour mission d'accueillir ces personnes. Nous prenons en main les cas lorsqu'ils se présentent à nous, il n'y a pas d'ambiguïté à ce sujet. Vous écrivez à Monsieur le Directeur de RTE et nous vous répondons.

Ensuite, vous citez un cas à Saint-Laurent-de-Terregatte. Le problème de ce cas est qu'il est rentré en contentieux, c'est-à-dire que l'agriculteur a porté plainte contre nous avant même que nous ne traitions le problème. Il a porté plainte et du coup, lorsque nous sommes dans une procédure judiciaire, nous ne faisons plus de règlement amiable et la loi ne veut pas que nous fassions état des affaires en cours d'instruction publique. A titre d'entreprise, je pense que nous avons eu un comportement tout à fait normal et nous n'avons rien à nous reprocher.

S'agissant du particulier qui avait une maison à proximité d'une ligne et qui n'arrivait pas à la vendre, nous avons eu des éléments qui montrent d'autres raisons, notamment le fait le prix demandé était beaucoup trop élevé par rapport au prix du marché, indépendamment de la ligne. Une contreexpertise fait que nous pouvons en parler parce qu'il y a eu un rapport au tribunal sur le sujet. De plus, un projet de construction d'une plate-forme ferroviaire à proximité était en cours, et était le motif pour lequel il ne vendait pas sa maison.

Lorsque nous prenons un ou deux cas, des cas extrêmement rares, nous dressons un tableau, cela effraie mais ne reflète pas la réalité.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Peut-être encore une dernière personne sur ce problème et je vous proposerais de passer à la quatrième table ronde, nous sommes très, très en retard.

### **De la salle**

Je voulais juste inviter Monsieur Desquilbet à notre réunion le 10 ou le 21 février à Désertines et à Bourgon. Je pense qu'il y apprendra beaucoup de choses.

Le sujet est effectivement très difficile, les géobiologues ont eux même bien des difficultés à l'analyser. La notion de courants vagabonds, courants induits. Vous faites le cas d'élevage où les problèmes ont été résolus par vos services et cela est exact, nous ne pouvons pas le nier. Malgré tout vous omettez absolument tous les cas sur lesquels vous travailler et où vous ne trouvez pas de solutions. Je regrette qu'il n'y ait pas dans l'assemblée un représentant de l'association Animaux sous tension qui a très bien mentionné le cas.

Vous êtes donc invité, je pense qu'il y aura des témoignages d'agriculteurs qui se situeront certainement au dessus des dix cas que vous mentionnez.

**Monsieur DESQUILBET**

Une petite réponse pour dire que je vous remercie de votre invitation, toutefois, avant le 24 février qui est la date de la fin du débat public, nous avons en tant que maître d'ouvrage le devoir de réserve et nous n'avons pas le droit de participer à des réunions publiques.

**De la salle**

Vous participez à toutes les réunions dans les mairies !

**Monsieur DESQUILBET**

Il ne s'agit pas de réunions publiques. Nous pouvons rencontrer des gens en tête à tête, mais le débat public est encadré, il y a une commission et nous n'avons le droit de parler au public que sous l'égide de cette commission indépendante qui organise le débat.

**De la salle**

Il est plus facile de parler tout seul devant le maire.

**Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur Giblin, le Président de la CPDP a demandé à RTE de ne plus rencontrer les maires durant le débat public.

**Monsieur QUINTON**

Il faut tout de même savoir que si l'agriculteur de Saint-Laurent-de Terregatte a résisté surtout à la grosse somme d'argent que RTE lui a proposée. Ils sont quelques-uns comme cela à n'avoir jamais accepté le paquet d'argent que RTE voulaient leur donner en douce pour qu'ils se calment complètement.

**Monsieur BLONDIAUX**

Une dernière réponse et nous passons ensuite au quatrième thème.

**Monsieur DESQUILBET**

Ce que vous dites est faux, honteux, grave. Je pense que je pourrais vous raconter entre nous ce qui s'est passé. Je ne vous permets pas de dire de pareilles choses.

**Monsieur BLONDIAUX**

Madame et Monsieur, peut-être, sur le même thème.

**De la salle**

Monsieur Blondiaux, vous venez de dire, si j'ai bien compris, que Monsieur Giblin a demandé de ne plus... J'habite Montigny-le-Briand et je peux vous dire que RTE a rendez-vous le 8 février à 20 heures à la mairie avec tout le Conseil municipal. Attendez, ce n'est pas fini : Nous avons demandé, nous, association Montigny révolté, à participer en auditeurs muets, nous sommes capables de nous taire lorsque nous le désirons, pour entendre ce que RTE avait à dire à Monsieur

le maire et à ses conseillers. Monsieur le maire a refusé notre présence. Ne venez donc pas dire que RTE ne voit pas les maires pendant le débat public.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Si cette information est réelle, nous la transmettrons à Monsieur Giblin.

### **De la salle**

Oui, c'est vrai, Monsieur. Vous pouvez appeler la mairie de Montigny-le-Briand. Je pense que si nous ne pouvons pas assister à ces réunions, c'est qu'il doit tout de même se dire des choses qui ne doivent pas être entendues du public.

### **Monsieur DESQUILBET**

Le projet qui est soumis au débat, le projet Cotentin-Maine a une particularité. Il s'agit d'une première dans les projets qui ont fait l'objet de débats publics à RTE. Il commence par le débat public, il n'existait donc pas en novembre 2004 et la première chose que nous avons faite, parce qu'il y avait cette contrainte mise par notre client EDF de mettre un ouvrage en service pour fin 2011, en regardant le planning, nous avons été contraints de commencer par le débat public. Habituellement, la loi dit sur le débat public qu'il s'agit d'une parenthèse dans la concertation. Donc, ce que nous aurions fait normalement dans les autres ouvrages et ce qui explique la difficulté que nous avons dans cette affaire, notamment au niveau de l'information, c'est que nous aurions énormément dû informer la population, les élus, ensuite faire un débat public avec un tracé un peu mieux construit. Nous aurions ensuite terminé les études, la concertation et fait l'enquête publique. Or nous faisons là les choses un peu de travers en termes de procédure. Cela pose une difficulté : nous vous « agressons », c'est ainsi que je comprends que vous le prenez, avec un projet qui n'est pas connu. Il s'agit d'une contrainte de calendrier qui est mise sous la pression d'un délai et parce que nous avons beaucoup de procédures de concertation à réaliser ensuite. C'est pour cela que nous avons souhaité rencontrer les maires, parce qu'il nous semble normal qu'ils aient également l'information. Beaucoup de maires nous ont demandé de venir leur exposer le projet et cela me paraît normal. Un maire qui a une commune avec une population ou qui constate de l'émoi, de l'agitation a également une responsabilité en termes d'ordre public et il a le droit de savoir ce qui se passe. Ils nous ont donc convoqué dans certains pour que nous leur expliquions donc ce projet. Nous avons à l'époque demandé à la Commission la possibilité qui n'est pas interdite, mais qui n'est effectivement pas la logique du devoir de réserve du maître d'ouvrage, Monsieur Giblin nous avait autorisé à rencontrer les maires et vu l'émoi que cela provoque – disons que cela est encore pire que le mal –, le fait que nous allons voir les maires est très mal interprété et Monsieur Giblin nous a demandé de suspendre hier ces relations. Le rendez-vous avec le maire de Montigny-le-Briand est pris depuis déjà plusieurs jours et c'est pour cela qu'il existe encore. Mais il n'y a rien d'anormal, me semble-t-il, à ce que les élus aient une information sur un projet concernant leur commune.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Les choses sont claires à partir de maintenant.

**Monsieur QUINTON**

Nous allons encore être obligés d'utiliser le mot mensonge. Que vous alliez au pire voir les maires qui vous ont demandé, mais vous imposez, vous contactez vous-mêmes les maires pour aller les voir. Arrêtez tout de même !

**Monsieur DESQUILBET**

Les conseillers généraux nous avaient demandé de rencontrer les maires de leurs cantons.

**Monsieur QUINTON**

Arrêtez ! Vous trouvez les solutions dont vous avez envie pour répondre à des questions d'une manière un peu idiote.

*Protestations de la salle.*

**Monsieur DESQUILBET**

Qu'y a-t-il de mal à ce qu'un maire ait une information sur le projet de la part du maître d'ouvrage ? C'est plutôt l'inverse qui me choque, le fait de débattre d'un projet sans que le maire ait rencontré le maître d'ouvrage. Nous avons souhaité rencontrer tous les maires de la zone avant l'ouverture du débat, des réunions ont été organisées par la Commission où nous devions rencontrer l'ensemble des maires en réunion, dans chacun des départements concernés. A ce moment-là, certaines personnes ont trouvé que cela n'était pas normal et ont demandé à la Commission que nous ne soyons pas présents. Donc, la Commission s'est retrouvée toute seule à discuter avec les maires à ces réunions que nous avons demandées, que nous avons souhaité organiser. Les maires ont également à répondre aux questions de leurs administrés et il est normal qu'ils sachent ce qu'est cette ligne.

**Monsieur QUINTON**

Ils peuvent être présents lors des réunions du débat public, et participer au débat de la même manière que nous le faisons.

**Monsieur BLONDIAUX**

Nous allons peut-être nous arrêter sur ce thème qui suscite effectivement beaucoup d'émotion.

**Monsieur DESQUILBET**

Je crois que vous avez été entendus, parce que Monsieur Giblin nous a répondu hier que nous devions effectivement suspendre les réunions jusqu'au 24.

*Protestations de la salle.*

**Monsieur BLONDIAUX**

Il reste encore cinq réunions. Nous allons passer au quatrième thème. Le terme de parenthèse est effectivement un peu problématique, parce que ce n'est effectivement pas forcément une parenthèse.

Nous allons passer aux alternatives techniques. Nous avons été frappés que ce thème, en tout cas pour ce débat-là, car dans d'autres débats, sur d'autres lignes à très haute tension il avait suscité beaucoup d'émotions, d'intérêt. Là, pour ce débat, il s'agit effectivement d'un des thèmes qui a suscité le moins de questions. Nous sommes ici à cette réunion de proximité pour répondre à vos questions et pour susciter votre intérêt. Mais s'il n'y a effectivement pas d'intérêt pour ce thème, nous ne le traitons pas.

### **De la salle**

Je voulais juste dire en effet qu'au niveau des associations de Mayenne Survoltée, nous n'étions pas venus à la réunion de Laval, parce que pour nous, elle n'est pas du tout d'actualité. La question actuelle, et le débat public est intéressant à ce niveau, est « faut-il une ligne THT ? ». La question n'est pas de savoir « s'il y a une ligne THT, ou serait-elle le mieux ? Faut-il peindre les pylônes en vert pour qu'ils ne se voient pas de trop loin ? » Ceci n'est pas du tout d'actualité. Cela rejoint, il s'agit peut-être d'une critique pour la CPDP, le fait d'avoir fait les deux débats publics en même temps alors qu'il aurait fallu commencer par soit lier les deux débats publics, ce qui aurait été le plus clair et le plus intéressant, parce que, comme cela RTE n'aurait pas toujours dit « Ce n'est pas nous, c'est EDF, on nous demande une centrale, nous faisons une ligne parce qu'elle nous est demandée. » L'idéal aurait été de lier les deux débats, mais vous n'avez pas fait ce choix. Ensuite, l'idéal aurait été de faire un débat sur l'EPR et ensuite, une fois que l'EPR est décidé, un débat sur la ligne THT. Là, nous pouvions, s'il y avait véritablement une ligne, discuter de la façon de réduire l'impact. Mais cela n'a aucun intérêt puisque l'immense majorité, les élus en grande majorité sont contre une ligne THT. A quoi cela sert-il de perdre du temps à savoir de quelle couleur seront les pylônes, s'il faut les mettre au dessus d'une forêt ou s'il faut les passer au dessus d'une grande ville, habitations, etc. Toutes les autres questions sont beaucoup plus importantes. Actuellement. Plus tard, vous pourrez revenir, si vous le désirez.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Le problème est que le débat public n'a lieu qu'une fois et nous avons tout envisagé.

### **De la salle**

Mais c'est bien le problème. Actuellement tout est cadré pour pouvoir justement donner des éléments, mais ensuite, et RTE l'a bien dit, il ne s'agit que d'une parenthèse. Ils sont contraints d'être ici, ils sont là pour apporter des réponses parce que nous les interrogeons et nous avons une obligation, mais à côté ils ont leur travail, faire passer la ligne coûte que coûte, et ils rencontrent donc les élus, ils vont utiliser des arguments en partie faux. Cela n'a donc pas d'intérêt à ce niveau, pour l'instant.

### **Monsieur DESQUILBET**

Si je puis me permettre, le débat public est imposé par la loi et nous le faisons parce que nous respectons effectivement la loi et ce n'est pas toujours agréable. Il est clair que si j'avais su ce que cela était, je ne suis pas certain que je me serais embarqué dans la galère. Toutefois, le débat à de l'intérêt pour nous : nous recevons du débat, malgré certaines réunions qui ne sont pas toujours aussi intéressantes que ce soir, nous recueillons des informations. Vous n'avez peut-être pas envie de savoir comment la ligne sera construite, si elle est décidée, mon métier est que si elle est décidée, de la construire au mieux et notre souhait, je pense que nous avons fait beaucoup de progrès depuis, est que si nous construisons la ligne, qu'elle soit la meilleure possible. Vous pouvez dire la moins pire. Je pense donc que le débat, la discussion nous apporte des éléments importants. Le premier

élément est que la population a des craintes et attache un prix important à la qualité de vie et nous avons commencé à réfléchir à la prise en compte du paramètre de l'habitat dans le choix du tracé.

*Protestations dans la salle.*

**Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur Desquilbet, nous devrions peut-être revenir à la vocation de ces réunions de proximité qui ne sont pas des réunions thématiques et effectivement, nous sommes tout de même en position d'écoute à l'égard de la préoccupation. Si aujourd'hui ce thème n'est pas à l'ordre du jour du public qui est venu pour s'informer, passons au dernier. A l'inverse, ce cinquième thème a suscité des cahiers d'acteurs, des discussions : il s'agit du thème des alternatives techniques. Dans l'hypothèse où l'EPR serait mis en place, la question « pouvons-nous nous passer de la ligne THT est réellement une question d'actualité ? » Il y a eu beaucoup d'intervention là-dessus. La réunion de Villedieu-les-Poêles sur cette question a fait surgir un certain nombre d'alternatives qui vont être présentées et cadrées par François Bonneaud.

## **Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ?**

**Monsieur BONNEAUD**  
CNDP, THT

Il s'agit du sujet de la réunion de Villedieu-les-Poêles, le 22 novembre. Quelles sont les alternatives techniques à une ligne aérienne à très haute tension ? Que propose le maître d'ouvrage dans son dossier ? Certains acteurs sont très favorables à la solution de l'enfouissement qui est l'alternative la plus souvent parce qu'elle vient immédiatement à l'esprit du non spécialiste. Des questions ont été posées sur le montant de son coût et d'autres questions demandaient si elle résolvait tous les problèmes d'impacts sur l'environnement et la santé. La ligne sous-marine entre Cotentin et Bretagne est-elle envisageable comme d'autres acteurs l'ont avancé ? D'autres alternatives techniques ont été analysées par RTE à la demande de la CNDP : elles vont du renforcement de la ligne existante à différents dispositifs techniques en passant par le recours à des lignes à courant continu qui ne produisent pas de champ électromagnétique.

RTE considère qu'aucune de ces solutions ne présente d'avantage par rapport au projet qu'il propose. Cela mérite une analyse contradictoire. C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons évoqué tout à l'heure, nous avons lancé à la demande de plusieurs acteurs une expertise technique indépendante pour explorer la faisabilité technique et financière de toutes solutions évoquées à l'occasion du débat. La société italienne CESI a été choisie après appel d'offres et nous aurons les résultats de cette expertise le 14 février, à Fougères en début d'après-midi, juste avant la réunion de synthèse. Voilà l'état de vos questionnements sur le sujet.

**Monsieur BLONDIAUX**

Y a-t-il des questions ? Monsieur ?

**De la salle**

Qui invitez-vous exactement l'après-midi à Fougères ? Il nous arrive de travailler et il est très sympa de faire des réunions publiques où le public ne peut pas venir.

**Monsieur BLONDIAUX**

Dans l'idéal, cette étude sera disponible et sera relayée par la presse.

**De la salle**

Le soir, c'est mieux !

**Monsieur BLONDIAUX**

C'est pour cette raison que toutes nos réunions ont lieu le soir.

**Monsieur BONNEAUD**

Nous sommes conscients de l'horaire, cela dit le compte rendu sera mis en ligne sur Internet de façon à ce que toutes les personnes souhaitant l'avoir puissent y accéder. Il ne s'agit pas du tout d'avoir une information secrète.

**Monsieur BLONDIAUX**

Nous espérons que la presse relaiera cette information.

**Monsieur DEMAS**

Quelles sont les alternatives techniques à la ligne ? RTE est censé avoir étudié toutes les alternatives, les meilleures bien entendu. J'aurais donc une question bête : Que devient le projet de ligne THT à 125 000 volts dans le Parc de la Brière ? Le tribunal administratif ne l'a pas annulé.

**Monsieur HERZ**

Si, mais il s'agit d'un autre projet.

**Monsieur DEMAS**

Comme quoi vous étudiez au mieux les alternatives techniques.

**Monsieur HERZ**

Nous ne pouvons pas mélanger tous les problèmes. Le projet dans le Parc de la Brière était lié à des augmentations de la consommation diffuse et à des besoins de desservir l'ensemble de la population de la zone 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sans coupures d'électricité. C'est tout à fait une autre conjoncture et nous tenterons de trouver d'autres solutions de lignes. Là, nous parlons du raccordement d'un producteur.

**Monsieur BONNEAUD**

Je voudrais juste préciser qu'effectivement certaines personnes n'ont pas Internet et dans ce cas, nous vous proposons d'écrire ou de téléphoner à la CPDP pour que nous vous envoyions par courrier le dossier d'expertise.

**Monsieur ANNE, *Chailland***

J'ai une autre alternative à proposer à RTE : supprimer l'EPR et donc de ce fait la ligne et nous vous en remercions.

**Monsieur DODARD**

S'agissant de la ligne haute tension, si jamais elle se fait, bien sûr j'y suis opposé, je ne tiens pas à ce qu'elle voit le jour, cette ligne aura pour conséquence d'augmenter considérablement le transit sur la ligne Domloup-Les Quintes. Cette ligne est actuellement de 500 mégawatts, demain, si la ligne Cotentin-Maine se fait, Domloup-Les Quintes sera de 1 300 à 1 500 mégawatts. Dans le cadre du débat public, je l'ai déjà demandé mais je suis toujours sans réponse, comment ne peut-on pas obliger RTE à avertir tous les riverains de la ligne Domloup-Les Quintes du fait que le transit va être multiplié par trois, grosso-modo sur cette ligne. La nocivité de cette ligne va donc être multipliée par trois et les gens ne sont surtout pas prévenus. Il y a donc là une rétention d'informations.

**Monsieur BLONDIAUX**

Sur ce point très technique et important, Monsieur Desquilbet ?

**Monsieur HERZ**

Sur ce point très technique, nous ne pensons pas que cela augmente autant et ce n'est pas parce qu'il y a trois fois plus de transit qu'il y a trois fois plus de nocivité. Nous avons déjà donné des explications en matière de santé publique sur le faire que nous respectons les recommandations du Conseil Supérieur d'Hygiène publique de France. En tout état de cause, l'électricité étant un produit extrêmement volatile qui ne se stocke pas et à certaines époques de l'année, le transit dans la ligne Domloup-Les Quintes est à son maximum. Il y a des moments de l'année où le transit est très élevé, des moments où il est très faible et, avec une nouvelle ligne, il y a des moments de l'année où il sera élevé et des moments où il sera faible.

**Monsieur GERARD**

C'est la troisième fois que je participe à des débats publics et je m'aperçois que la quasi-totalité des personnes qui sont là sont contre le projet EPR et le projet THT. Comment EDF et RTE pourront-ils imposer démocratiquement leurs projets alors que bon nombre d'associations se créent dans toutes les communes, je n'en connais pas une seule pour, mais toutes contre ! Comment pourront-ils faire cela alors que la quasi-totalité de la population et de nombreux élus, je ne parle pas de Monsieur Favennec y sont opposés ?

**Monsieur BLONDIAUX**

Il s'agissait plutôt d'une prise de position, à moins que Monsieur Desquilbet veuille intervenir.

**Monsieur DESQUILBET**

Comment cela se passe-t-il ? Faisons de la science-fiction, mettons nous dans quelques semaines après la fin du débat public. La Commission va rendre un rapport et le maître d'ouvrage devra prendre une décision. Admettons qu'EDF décide de construire un EPR et que nous décidions de construire la ligne correspondante, comment allons-nous travailler ? Nous travaillerons dans le cadre de la procédure de concertation, c'est le Préfet qui prendra les choses en mains, ce ne sera plus la Commission, qui va disparaître du paysage. Le Préfet réunira autour de la table les personnes souhaitant travailler avec nous pour définir le meilleur tracé et non plus pour débattre de l'opportunité et autres. Nous allons tirer les conclusions du débat public, nous verrons si tout ce qui a été dit dans le débat peut nous aider à faire cette concertation le mieux possible. Toutes les personnes de bonne volonté qui voudront travailler avec nous seront les bienvenues pour que nous regardions les sensibilités de l'environnement, les points qu'il faut protéger, ceux où nous pourrions passer et que nous comparerons les fuseaux et regardons le meilleur tracé. Au final, la ligne sera construite si le ministre de l'Industrie signe une déclaration d'utilité publique. Une ligne très haute tension ne peut donc exister que si l'Etat reconnaît qu'elle est utile pour la population. Il est sûr dans notre métier, cela fait quelques années que je le fais, que les pylônes sont difficiles à accepter, et je le comprends parfaitement, sachant que l'ouvrage, comme le réseau, est utile pour tout le monde. Nous sommes donc devant un souci d'avoir un ouvrage qui apporte des bénéfices à 60 millions de français et qui va devoir être construit.

**Monsieur GERARD**

Ces réponses ne me satisfont pas du tout. Elles sont toujours les mêmes. Je ne sais pas ce qui va se passer, mais revenons sur l'EPR : l'Iran, la Corée du Nord, le Hamas a pris le pouvoir, allons-nous poursuivre notre projet, je sais que c'est du civil et pas du militaire, mais que va-t-il se passer le jour où l'Iran balancera une « praline » sur Israël ? Poursuivrons-nous encore longtemps ce

programme nucléaire ? Cela me fait peur, ce n'est pas la peine de lire des choses exceptionnelles, il suffit d'entendre France Inter ce matin. Nous continuons toujours dans ces bêtises, c'est tout de même incroyable !

**Monsieur QUINTON, Maire de Saint-Hilaire-du-Maine**

Les élus ont été un peu mis à l'épreuve ou sollicités ce soir. En tant que maire, il me semble important de dire également quelques mots. Il est vrai que j'ai été sollicité par le Collectif Mayenne Survoltée pour être présent à la Tribune ce soir. Il se trouve qu'il y a déjà beaucoup de monde et après tout, c'est peut-être aussi bien d'être resté dans la salle, surtout que pour une fois, je peux avoir la parole. Je ne suis pas un orateur né et j'ai donc préparé un petit laïus. Je n'ai pas de questions à poser, ni à RTE, ni à EDF qui à mon sens n'ont été que trop présents lors des débats. En effet, le seul rôle aurait du être de présenter les aspects techniques du projet lors d'une réunion spécifique et non pas vendre leur vision financièrement intéressée de la politique énergétique française. Les autres réunions à thèmes auraient pu permettre à des spécialistes neutres d'un point de vue financier et compétents dans leur domaine, pas comme à Châteaugiron, d'intervenir sur des problèmes de santé, d'environnement, etc.

**Monsieur BLONDIAUX**

Vous ne pouvez pas dire cela, Monsieur. Nous sommes effectivement allés chercher des experts internationaux.

**Monsieur QUINTON, Maire de Saint-Hilaire-du-Maine**

Que pensent les personnes présentes à Châteaugiron en ce qui concerne les experts ? Merci.

**Monsieur BLONDIAUX**

Non, vous ne pouvez pas nous accuser de cela. Nous avons fait le maximum.

Je n'accuse pas la Commission, je considère que les experts de Châteaugiron, ou nous avons du mal à les comprendre, ou ce qu'ils nous disaient était incompréhensible. Après tout, il s'agit de ma vision des choses.

J'ai participé à plusieurs réunions publiques, dont celle de Changé, la seule où un grand nombre d'élus étaient présents, et pour cause : cette réunion leur était réservée ! Mais depuis, où sont-ils donc passés ? Certes ce soir, Monsieur le Député, Bonsoir, merci d'être présent. Je profite également de l'occasion pour affirmer que vous avez prévu de donner une aide à Saint-Hilaire-du-Maine pour le projet et là-dessus, c'est très bien, je pense que nous devons continuer dans ce sens. Ceci dit, je persiste à dire qu'effectivement les élus brillent par leur absence.

Comment pouvons-nous débattre d'un sujet lorsque ceux qui décideront, ou qui ont peut-être déjà décidé, brillent par leur absence ? Nous prendraient-ils pour des ayatollahs ou pour des niais qui n'ont aucune vision de l'avenir ? De doux rêveurs soixante-huitards peut-être. Je pense que les différentes réunions qui se sont tenues depuis cette fameuse rencontre du 28 février 2005 à Changé ont permis que parmi les intervenants à la tribune, les meilleures prestations, les interventions les plus cohérentes et les plus proches des interrogations des participants ont été apportées par les associations de défense opposées à la mise en place de cette ligne THT qui n'a aucune raison d'être sans EPR. Force d'opposition oui, mais surtout force de proposition. L'exemple de quelques collectivités réunies dans de pays de haute Mayenne ont ou sont en train de développer des

installations prenant en compte le développement durable, avec par exemple des normes HQE pour les constructions, les énergies dites nouvelles mais qui existent depuis toujours, le bois, la biomasse, le vent qui existe depuis la nuit des temps, ou comme depuis déjà longtemps l'huile végétale, et la géothermie montrent que des alternatives sont possibles. De même les associations qui se créent pour s'opposer au passage de la THT et à l'installation d'une centrale nucléaire de nouvelle génération, mais semble-t-il déjà dépassée, souhaitent avant tout montrer aux décideurs, nos parlementaires rééligibles en 2007 par exemple, que d'autres solutions existent. Je ne m'adresse pas particulièrement à Monsieur Favennec qui a au moins le mérite d'être présent ce soir, mais je crois qu'il y a d'autres parlementaires mayennais que nous n'avons jamais vus.

Je voudrais lancer un pavé dans la mare et faire une proposition certes impopulaire mais pourquoi pas à méditer : augmenter le tarif de l'électricité de 20 à 30 % inciterait le consommateur, nous inciterait, à économiser ce bien précieux. La manne financière ainsi obtenue pourrait servir à plusieurs choses : constituer une cagnotte pour démanteler proprement les centrales nucléaires arrivées au terme de leur exploitation, mettre en place un ambitieux programme d'économie d'électricité qui à mon avis pourrait être très vite rentable – si nous augmentons le tarif de 20 à 30 % les abonnés vont vite réduire consommation d'autant et nous n'aurons pas besoin de centrales – promouvoir les énergies de remplacement.

Qu'aura apporté ce débat public ? La première remarque est qu'habituellement, un débat a lieu avant la décision. toutefois, il aura au moins permis de mobiliser et de mettre en exergue une force citoyenne qui a envie de s'exprimer, qui a des choses à dire, pas seulement en période électorale, sur les grandes orientations de notre pays. Une force citoyenne s'est donc mobilisée et doit continuer à le faire en s'investissant dans des structures proches des investisseurs politiques à l'exemple du pays de la haute Mayenne, j'y reviens souvent mais il me paraît être un exemple intéressant, qui pour élaborer sa charte de pays, ses orientations, a initié la mise en place d'un conseil de développement pour parler des forces vives de notre territoire.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Vous nous aviez dit que vous n'alliez pas être long.

### **Monsieur QUINTON, Maire de Saint-Hilaire-du-Maine**

Il me reste un paragraphe et je conclus, merci. Donc, la prise en compte de l'environnement et le développement durable constituent l'une des ambitions de notre territoire Mayennais. Je souhaite donc que vous tous, qui souhaitez une autre politique énergétique, vous investissiez dans ce conseil citoyen pour nous aider, nous élus de base, à faire avancer ces idées d'avenir. Je vous remercie.

## **Conclusion**

### **Monsieur BLONDIAUX CNDP THT**

#### **Monsieur BLONDIAUX**

Monsieur le maire, je ne vais pas vous laisser la conclusion. Il est 22 heures 10, nous nous étions donné 3 heures. Je crois que ce soir a été une belle expérience de démocratie, quoiqu'on puisse en penser. L'une des conclusions que je retire de cela est qu'il y a effectivement un problème d'articulation entre démocratie représentative et démocratie participative, je crois que nous avons bien rempli ce rôle d'information, d'interpellation et de justification du projet demandé au maître d'ouvrage. Je crois que nous devons féliciter à la fois le public, la qualité des interventions que j'ai trouvées très bonnes ce soir, comme dans d'autres réunions, mais aussi, même si nous ne sommes pas satisfaits de toutes leurs réponses, la volonté que RTE a mis à tenter de répondre dans les limites qui étaient les leurs. De plus, je crois que le respect que vous avez montré pour la parole d'autrui s'inscrit vraiment dans l'esprit du débat public et je suis personnellement très content de cette réunion de proximité, je pense que beaucoup de choses se sont dites et je crois que quelqu'un a une question absolument pressante, alors que nous venons juste de conclure, j'espère que nous ne serons pas contraints de le refaire par la suite.

#### **De la salle**

Simplement pour dire qu'il s'agit d'un sujet suffisamment sérieux pour ne pas remettre notre sort uniquement entre les mains d'experts, d'où qu'ils viennent. L'exemple du nuage de Tchernobyl qui s'arrêtait aux frontières nous incite à la prudence. Pourquoi n'est-il pas proposé, je ne suis pas un expert, d'étudier un scénario d'ensemble qui pourrait être par exemple rapidement basé sur 10 à 15 % d'énergie éolienne, 10 à 15 % d'énergie hydraulique, qui doivent permettre de faire quelque chose comme 45 % de l'énergie électrique et qui, dans ces cas-là ne justifient plus ni la centrale nucléaire, ni la THT. Donc, en termes d'alternatives, je ne comprends pas pourquoi je n'ai pas encore eu de réponses à cette question après avoir assisté à plusieurs débats.

#### **Monsieur QUINTON**

La réponse à cette question ne doit pas venir de RTE, elle doit venir de nos hommes politiques qui doivent prendre les décisions, un point c'est tout. Les hommes politiques sont là pour prendre des décisions pour notre pays, donc je pense que si Monsieur Favennec n'a pas compris qu'au moins le quart nord-ouest de la Mayenne est absolument contre une ligne très haute tension et contre l'EPR. La Mayenne, les Pays de la Loire et sans doute la Bretagne, sont pour la mise en place d'énergies renouvelables. Monsieur Favennec va devoir comprendre, nous faire preuve d'actes très précis, rapidement, de manière à ce que le projet EPR soit basculé dans la poubelle en même temps que la ligne très haute tension. Nous serons alors preneurs et acteurs pour mettre en place ces énergies renouvelables. Il y a beaucoup de monde dans les associations communales qui sont prêts à travailler dans ce sens. Je crois donc, si vous le désirez Monsieur Favennec, avec vos collègues parlementaires, démarrez une réflexion en ce sens, nous vous suivrons et cela sera très fort.

**Monsieur BLONDIAUX**

L'idée est effectivement bonne. Que chacun fasse sa conclusion, je laisse chacun d'entre vous dire un mot de conclusion, et nous nous arrêterons ensuite, promis, nous ne relançons pas la balle.

**Monsieur DESQUILBET**

Je voudrais répondre au Monsieur qui a posé la dernière question pour dite que le réseau électrique, notamment à 400 000 volts, n'est pas lié qu'à la production. Il fait le lien, le trait d'union entre la production et la consommation : tant que nous aurons des villes qui consomment autant, des industriels qui consommeront autant, des TGV, de l'aciérie, de l'industrie en France, nous aurons besoin de ce niveau de tension, quelque soit la source d'énergie et c'est ce que nous constatons dans tous les pays développés qui ont une industrie.

Par rapport à l'intervention de Monsieur Quinton, il y a eu dans l'histoire des moments où l'électricité a coûté plus cher. En 1929, une crise boursière s'est produite, a ruiné beaucoup de gens et, à ce moment-là, la consommation d'électricité a baissé. Les industries électriques ont arrêté d'investir, elles se sont dit « Nous allons rationner l'électricité, nous donnerons l'électricité aux gens à quelques heures de la journée et nous la vendrons très cher, comme un produit de luxe. » C'est pour cette raison qu'EDF a été créé en 1946 par la nationalisation de ces industriels privés, parce qu'on voulait délivrer aux gens de l'énergie pas chère, parce que l'on considérait que le droit à l'énergie était un droit social. Augmenter le prix de l'énergie avait conduit dans les années 30 à ce que seuls les riches pouvaient avoir l'électricité chez eux. De plus, les industries ont besoin d'une électricité peu chère pour la sauvegarde des emplois.

**Monsieur DEMAS**

Je pense qu'il est grand temps, je crois que nous l'avons compris ce soir, la région Pays-de-Loire, la région Bretagne ont deux problématiques identiques : elles consomment plus qu'elles ne produisent. Donc, Monsieur Favennec, vous êtes également conseiller régional, portez à Nantes, la majorité vous suivra sur ce projet. Utilisez-la pour faire un vrai programme de maîtrise de l'énergie, un vrai programme du développement des énergies renouvelables et vous verrez que vous aurez foule d'amateurs.

**Monsieur DUTERTRE**

J'étais venu ici pour apprendre, pour me renseigner. Il est vrai que ce débat a été animé, mais il était prévu ainsi. J'ai pour ma part enregistré bon nombre de choses, je tiens tout de même à dire que le Conseil général a également subventionné, il n'y a pas que Monsieur Favennec, le chauffage à bois de Saint-Hilaire-du-Maine. Dans toutes nos constructions, notamment à la section motrice du collège de Martonne, nous avons fait installer des panneaux solaires pour avoir de l'eau chaude pour tout le bâtiment. Ceci est original et la presse nationale est venue voir de près la façon dont cela fonctionnait. En outre, nous intervenons dans tous les projets de développement durable, tous les projets éoliens par exemple, dans le haut Maine ou ailleurs, nous soutenons tous ces projets et il suffit de lire un peu toutes les délibérations que nous avons tenues lors de notre session de vote du budget primitif qui s'est terminée lundi. Je ne sais pas ce que fera le Président du Conseil général au sujet de cette ligne à très haute tension, c'est lui qui détient l'ordre du jour des délibérations. Je lui transmettrai ce que j'ai entendu aujourd'hui, il décidera ensuite. Mais l'assemblée du Conseil général se prononcera peut-être dans le cours de l'année, je ne sais pas.

**Monsieur FAVENNEC**

Puisque j'ai été cité à plusieurs reprises, je ne vais peut-être pas conclure, mais en tout cas apporter une réponse. Tout d'abord, je ne reconnais à personne le droit de parler à ma place à propos de ma position concernant la ligne à très haute tension. Vous n'êtes pas habilité à répondre à ma place.

J'ai de plus bien entendu ce que disait Monsieur Quinton, celui qui se trouve à la tribune, et je n'ai, là non plus attendu que vous ayez ce message pour prendre conscience de la nécessité d'accélérer notre action en matière d'énergie renouvelable. J'en profite d'ailleurs pour dire que dans le cadre des pôles d'excellence rurale, nous allons aider au financement un certain nombre de projets, notamment dans ce domaine, grâce à l'aide de l'Etat. Cela montre bien qu'il y a une prise de conscience et une nécessité. Une fois de plus, tant mieux si la région des Pays-de-Loire développe cette politique, je ne suis qu'un conseiller de l'opposition, mais je la suivrais dans ce domaine.

**Monsieur QUINTON**

Si vous avez commencé des choses précises, apportez-nous les dossiers.

**Monsieur FAVENNEC**

Très volontiers, dans le cadre des pôles d'excellence rurale.

**Monsieur QUINTON**

Et nous verrons si cela est à la hauteur des 3 milliards d'euros de l'EPR.

**Monsieur BLONDIAUX**

Je vous propose que les deux dernières interventions se fassent dans la salle. Je vais vous demander de conclure, de ne pas relancer le débat trop longuement.

**De la salle**

Je reviens un peu sur le domaine des élus et je monte les marches beaucoup plus haut, puisque je monte jusqu'à Monsieur le Premier Ministre qui nous a pris un peu en otage en faisant croire aux gens que tout était fait en annonçant qu'il allait se faire, après la « tête de série » en 2015, quatre centrales EPR alors que la décision de construction de ces centrales nucléaires ne peut intervenir qu'avant 2015.

**Monsieur BENARATA, porte-parole des Verts de la Mayenne**

J'aimerais rappeler que les politiques sont mobilisés contre ce projet EPR, notamment les Verts de la Mayenne. Ils le sont parce que le 14 novembre nous avons été présents lors du premier débat public et nous avons clairement affiché notre opposition à ce projet EPR et à cette ligne THT. Nous le sommes également à l'Assemblée nationale, et ce, depuis le 13 juin 2004, depuis ce projet de loi qui donne des orientations claires à l'EPR et à la THT. Il faut savoir que dans ce projet de loi d'orientation à l'énergie qui a été voté à l'assemblée nationale, non pas par les Verts, non pas par la Gauche, mais par ce Gouvernement et par la Droite parlementaire, donne des orientations claires à l'EPR. Il a été adopté le 13 juillet 2005, intitulé *Loi d'orientation sur l'énergie*. Il s'agit donc d'une réalité. De plus, ce Gouvernement, à l'Assemblée nationale, déclaration de Monsieur de Villepin, Construction effective du réacteur EPR à Flamanville. Nous avons été présents au premier débat

public sur la ligne THT, aujourd'hui on voudrait encore nous faire débattre de l'EPR de la THT. Mais je me demande qu'est-ce que ce simulacre de démocratie où les décisions sont prises en amont, où les décisions sont prises à l'Assemblée nationale, où les promoteurs sont invités à l'Assemblée nationale pour travailler sur les projets de lois ? Il y a vraiment tout un système à revoir, toute une politique à revoir et nous demandons un vrai débat national sur l'énergie en France. Les Mayennais et l'ensemble des citoyens français doivent être consultés sur ces questions de l'EPR et de la THT et non pas après que l'on en ait décidé à l'Assemblée nationale. Merci.

### **Monsieur BLONDIAUX**

Cela repose le problème de l'articulation démocratie représentative, démocratie participative qui coince effectivement. Je pense néanmoins qu'il y a quand même là un potentiel de discussion, d'information, d'échanges, de délibérations qui me paraît tout à fait intéressant. Je voulais vous remercier, remercier les intervenants à la tribune, dans le public et vous donner rendez-vous pour les cinq prochaines réunions de ce débat. Merci encore.